23e ANNÉE (3e SÉRIE) — No 46 — 14 NOVEMBRE 1901
(CE NUMÉRO A UN SUPPLÉMENT DE 16 PAGES)

# L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES QUESTIONS ECCLÉSIASTIQUES

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, HISTOIRE SACRÉE. — LÉGISLATION CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE. — PASTORALE, PRÉDICATION, CATÉCHISMES. — BIBLIOGRAPHIE

DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF : F. PERRIOT
ANCIEN SUPÉRIEUR DU GRAND-SÉMINAIRE DE LANGRES

Paraît à Langres, tous les jeudis

*L'abonnement, pour tout l'univers, est de 15 fr. avec le Supplément :* L'AMI DU CLERGÉ PAROISSIAL, *de 10 fr. sans le Supplément.*

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison Saint-Pierre, rue Sainte-Barbe, à Langres (Haute-Marne).

## Causerie de l'AMI sur les « Revues »

SOMMAIRE

I. Moïse et saint Pierre. — II. Une nouvelle Patrologie grecque. Travaux de détail sur l'ancienne littérature chrétienne. — III. Harnack et Maspero. Comme quoi la chronologie biblique ne doit point tant faire l'effarouchée devant les fantasmagories de l'égyptologie ou de l'assyriologie. — IV. Mgr Duchesne et sainte Marthe de Provence. — V. Le Jubilé de 1825 et l'épiscopat français. — VI. Chateaubriand polémiste et politique. — VII. La lèpre. — VIII. La peste bubonique et les rats dans l'Ancien Testament. — IX. Psychologie des foules. La folie collective. — X. Le sentiment nationaliste et l'esprit chrétien. — XI. Le sentiment nationaliste et le schisme grec. — XII. Le sentiment nationaliste et la Réforme. — XIII. Les nationalités autrichiennes et la diplomatie pontificale. — XIV. Les nationalités et la délimitation des diocèses. — XV. Conclusion.

I. — Le fascicule de mars des *Stimmen aus Maria-Laach* s'ouvre par un article du P. Kneller, S. J., intitulé *Moses und Petrus, Moïse et saint Pierre.* (Voir en outre GRISAR, *Geschichte Roms und der Päpste im Mittelalter*, t. I, p. 392-393, p. 442-446 ; — KRAUS, *Geschichte der christlichen Kunst*, t. I, p. 142-143).

La prédication contemporaine songe peu à rapprocher Moïse de saint Pierre. Ce fut au contraire un des thèmes favoris de la catéchèse chrétienne des premiers âges, telle qu'elle se présente à nous dans les écrits des Pères et dans l'imagerie religieuse du temps, sur les murs des catacombes. On lisait, suivant la Tradition apostolique, l'Ancien Testament à la lumière du Nouveau ; on trouvait dans l'Ancien l'ébauche, la figure, l'annonce du Nouveau, la préparation providentielle de l'humanité au règne de Dieu, *manuductio ad Christum. Omnia in figura contingebant illis,* avait dit saint Paul. (I Cor., x, 11). *Tota Lex gravida erat Christo,* poursuit un autre. *Novum Testamentum in Vetere latet, Vetus in Novo patet,* conclut saint Augustin. De ce point de vue, qui embrassait ainsi d'un grand coup d'œil de foi l'ensemble et l'harmonie de toute l'économie divine, quel parallélisme s'imposait avec plus de force et d'éclat que celui de Moïse et de saint Pierre ! et quelles ressources on y trouvait pour mettre en lumière, aux yeux des fidèles, la primauté de Pierre dans l'Eglise !

Moïse fut le premier pasteur du peuple élu, et Pierre le premier pasteur du nouveau peuple de Dieu, *pastor Ecclesiæ... rector Synagogæ.* Moïse reçoit la Loi de Dieu lui-même, c'est-à-dire, suivant l'appropriation qu'en font les Pères, du Verbe de Dieu, à qui la Tradition attribue les relations de Dieu avec les prophètes hébreux, comme si la seconde Personne eût voulu préluder à son Incarnation et s'essayer par avance à converser parmi les hommes ; Pierre, lui aussi, reçoit la Loi nouvelle et la plénitude du pouvoir législatif des mains du Fils de Dieu. Et de nombreux dessins des catacombes mettent en effet en parallèle Moïse au pied du Sinaï avec les tables de la Loi et Pierre aux pieds du Sauveur qui lui remet un rouleau, avec cette épigraphe : *Dominus Legem dat.*

Moïse guide le peuple de Dieu sur les routes de la Terre promise ; et Pierre, par la houlette de ses successeurs, continuera à le faire jusqu'à la fin des temps. La houlette est l'attribut distinctif de Pierre dans cette imagerie primitive ; il en est inséparable. Seul ou en groupe, c'est à son bâton qu'on le reconnaît[1]. Même quand on le conduit en prison, il garde son bâton à la main.

[1] Voyez, par exemple, la célèbre pyxide d'ivoire qui est l'un des plus précieux joyaux du musée de Berlin : Pierre y est représenté avec les autres apôtres, mais seul il porte la houlette. — Ailleurs, dans une représentation de Jésus entouré de ses apôtres, Pierre seul est à la droite du Maître, tous les autres à sa gauche. — Ailleurs, on le montre seul à avoir sous les pieds un *suppedaneum*, attribut réservé dans l'antiquité aux personnes princières. — Ailleurs, dans une scène de lavement des pieds, on lui donne, et à lui seul, un *faldistorium* et une haute *predella.*

A la Transfiguration, Jésus a d'un côté Moïse et Elie, de l'autre Pierre et Jean (et Jacques) : Moïse figure de Pierre, l'économe du Père en face de l'intendant du Fils (ἴδεν ὁ οἰκονόμος τοῦ Πατρὸς τὸν ἐπίτροπον τοῦ Υἱοῦ), Elie figure de Jean, le prophète-vierge de l'Ancien Testament en face du disciple-vierge du Nouveau (nous dit saint Ephrem), Elie qui s'est assis sur un char de feu en face de Jean qui a reposé sur le cœur embrasé du Maître.

Au jour de la Cène, Pierre et Jean sont envoyés pour préparer le Cénacle : le Cénacle, pour nos artistes primitifs, c'est l'image de l'Eglise ; Pierre a été figuré dans cette fonction par Moïse, Jean par Josué.

Mais, de toutes les scènes figurées où le parallélisme entre Moïse et Pierre éclate aux yeux, la plus fréquente, la plus aimée des peintres des premiers âges, celle qui se retrouve sur presque tous les sarcophages et sur de très nombreuses peintures funéraires, c'est Moïse frappant le rocher de son bâton pour en faire jaillir la source vivifiante : Moïse figure de saint Pierre, le rocher figure du Christ (suivant le mot de saint Paul : *petra autem erat Christus*, I Cor., x, 4) la source figure des eaux vives de la grâce qui jaillissent jusqu'à la vie éternelle, *fons aquæ salientis in vitam æternam* (Jean, IV, 14), la vie éternelle symbolisée elle-même par la représentation de la résurrection de Lazare qui accompagne très souvent celle de Moïse-Pierre frappant le rocher, et tous ces flots de grâce chrétienne confiés à la dispensation de Pierre, canalisés par la houlette de Pierre, suivant la belle parole de saint Léon le Grand : *Ab ipso charismatum fonte tam copiosis est irrigationibus inundatus* (Petrus), *ut, cum multa solus acceperit, nihil in quemquam sine ipsius participatione transierit.*

La première fois que l'on eut soupçon que, dans les nombreuses images des premiers siècles où Moïse nous est représenté frappant le rocher, il est question de saint Pierre, ce fut en 1720. Cette année-là, le savant archéologue et chanoine romain Boldetti découvrit un verre doré où l'artiste avait dessiné un homme tenant à la main un bâton qu'il étendait vers un rocher : au contact du rocher, une source jaillissait. Jusque-là, rien de bien nouveau : on était habitué en effet à trouver sur les sarcophages chrétiens l'image de Moïse frappant le rocher. Ce qui faisait la nouveauté de la découverte de Boldetti, c'est que l'artiste cette fois avait ajouté à son dessin le nom, en toutes lettres, de l'homme qui frappait le rocher, et ce nom n'était pas celui de Moïse, mais celui de Pierre.

Depuis, les fouilles ont amené la découverte de quantité de dessins aussi clairs. En sorte que le Père Marchi a pensé pouvoir conclure que, chaque fois que l'on trouve sur les monuments figurés des catacombes la représentation de Moïse frappant le rocher, c'est Pierre que l'artiste chrétien a voulu désigner. Il est possible qu'il y ait des exceptions ; mais la conclusion, dans son ensemble, n'est pas téméraire ; et il reste certain que, dans ces âges, l'un des symboles préférés dont on usait pour exprimer l'action de Pierre dans l'Eglise, c'était Moïse devant le rocher [1]. On le retrouve partout, ce symbole, non seulement à Rome, mais dans les fouilles archéologiques de la Cologne romaine, et en Dalmatie, et sous la plume des Pères syriens.

Nous en voudrions donner un ou deux exemples qui semblent particulièrement intéressants.

Le premier, ce sera le sarcophage du musée de Latran, découvert en 1838 à Saint-Paul-hors-les-Murs. Sur la face antérieure, trois séries de figures, de scènes qui s'expliquent les unes par les autres : 1º une scène de BAPTÊME, et en regard, la vocation des mages avec l'étoile au-dessus de leurs têtes, et la guérison de l'aveugle-né (on se rappelle que dans la langue patristique, le Baptême est très souvent désigné sous le nom d'*illuminatio* et que déjà sur les lèvres de Notre-Seigneur et sous la plume de saint Paul cette image de lumière se retrouve à chaque instant pour figurer la régénération spirituelle) ; — 2º l'EUCHARISTIE ensuite : Daniel en prière parmi les lions, nourri miraculeusement par Habacuc qui lui présente des *pains marqués d'une croix*, des pains par conséquent qui ne désignent pas une nourriture ordinaire : aussi l'artiste nous a-t-il peint, en regard, le changement de l'eau en vin et la multiplication des pains, symboles traditionnels de l'Eucharistie, et à droite, la résurrection de Lazare, qui nous rappelle la vie éternelle dont l'Eucharistie est le gage ; — 3º enfin, des scènes de la vie de saint PIERRE : première scène : Pierre, le bâton à la main, la main pensive sous le menton, le coq à ses pieds, entend Jésus lui prédire sa chute ; — deuxième scène : deux Juifs, reconnaissables à leur calotte ronde, le mènent en prison, *ducet quo tu non vis,* mais il continue à porter à la main son éternel bâton d'autorité ; — troisième scène enfin : Moïse frappe le rocher, mais un Moïse absolument sous les mêmes traits et avec le même costume que le Pierre des deux scènes précédentes : au flot qui jaillit, deux Juifs boivent avidement.

L'autre exemple dont nous voudrions dire un mot encore, c'est le vase en forme de patène et en verre, découvert en 1874 en Dalmatie (Montenegro), à Podgoritza (l'antique Doclée) : au milieu, le sacrifice d'Abraham ; et tout autour, une série de scènes bibliques : Daniel au milieu des lions, les trois jeunes gens dans la fournaise, Suzanne, Jonas englouti puis rendu au rivage, la chute originelle, la résurrection de Lazare, et enfin, Moïse-Pierre, toujours le bâton à la main, mais frappant cette fois, non plus le rocher, mais l'arbre de vie, d'où jaillit la source. Chacune de ces scènes a sa légende explicative : or, à côté de

[1] Souvent encore l'artiste chrétien a inscrit un nom à côté de la source jaillissante, et ce nom est IORDANES, nom qui dans l'antiquité chrétienne est symbolique de l'eau baptismale.

la scène de Moïse-Pierre, on lit ces mots remarquables : *Petrus virga perquodset fontes ciperunt quorere ;* ce qui, débarrassé des barbarismes de l'orthographe dalmate, doit s'écrire : *Petrus virga percussit, fontes cœperunt currere.*

Des divers symboles par lesquels l'autorité de Pierre est représentée aux catacombes, nous n'avons envisagé que le symbole de Moïse. On voit que le dogme de la primauté n'était pas gravé en lettres moins lumineuses aux yeux des premiers chrétiens, sur le tuf de leurs souterrains, qu'il ne l'est pour nous à la voûte de la coupole de Saint-Pierre de Rome.

Ce sont des suppléments de preuves qu'il ne faut pas négliger d'enregistrer, puisque l'hérésie ne se lasse pas de répéter ses négations. Témoin M. Jean Réville (protestant) qui l'autre jour encore, à propos du dernier ouvrage de M. Salembier, écrivait cette proposition incroyable *(Revue de synthèse historique,* août 1901) : « Traiter de rebelles les chrétiens de Byzance, c'est un anachronisme, alors qu'*ils n'avaient jamais connu un droit quelconque de l'évêque de Rome à gouverner souverainement l'Eglise*[1]. »

II. — Une nouvelle Patrologie grecque est en voie de publication en Allemagne. En voici l'origine et l'état actuel, d'après une étude de M. Puech, professeur de littérature grecque à la Sorbonne. *(Revue de synthèse historique,* juin 1901).

En 1891, la classe de philosophie et histoire de l'Académie des sciences de Berlin avait confié à une commission composée de MM. Diels, Dillmann, von Gebhardt, Harnack, Loofs et Mommsen, le soin de préparer le plan d'une collection qui comprendrait tous les écrits et documents chrétiens rédigés en langue grecque jusqu'à l'époque de Constantin. Une cinquantaine de volumes, dont on nous fait espérer qu'ils se succéderont assez rapidement pour que l'entreprise soit menée à bonne fin dans une vingtaine d'années, doivent réunir, — à l'exclusion du Nouveau Testament, — tous les textes des trois premiers siècles, y compris les apocryphes (Evangiles, Actes apocryphes des apôtres, etc.) et les écrits d'origine juive adoptés par les chrétiens (Apocalypses, oracles Sibyllins, etc.).

La nouvelle Patrologie sera complète et nous donnera le bilan exact de nos connaissances. Les Patrologies antérieures se bornaient aux œuvres dont le texte grec est parvenu jusqu'à nous. Or, parmi les écrits dont le texte grec est perdu, il en est plusieurs dont des versions anciennes nous ont conservé tout ou partie, en slavon, en éthiopien, etc. La nouvelle Patrologie recourt aux versions, là où l'original fait défaut. Seulement, ces versions, elle nous les offre sous forme de traduction allemande. Et sans doute les Allemands ont rendu aux études patrologiques en ce siècle assez de services pour avoir le droit de croire que ceux qui s'y intéressent actuellement sont obligés de savoir leur langue. Ce qui n'empêche qu'en dehors de l'Allemagne on eût autant aimé une traduction latine qu'une traduction allemande. Il est vrai que les anciennes traductions latines n'étaient pas toujours parfaites, et que l'on a peut-être des raisons de craindre que les nouvelles ne l'eussent pas été davantage, surtout si elles nous fussent venues d'Allemagne. Mais enfin, de telles innovations, si l'exemple en est suivi, ne sont pas précisément pour simplifier et faciliter le travail scientifique.

La nouvelle Patrologie paraît à Leipzig, chez Hinrichs, sous ce titre générique : « *Les écrivains grecs chrétiens des trois premiers siècles, Die griechischen christlichen Schriftsteller der ersten drei Jahrhunderte,* herausgegeben von der Kirchenvätercommission der königl. Preussischen Akademie der Wissenschaften. »

Voici la liste des ouvrages édités jusqu'aujourd'hui :

Hippolyte, t. I : *Ecrits exégétiques et homilétiques,* édités (avec dissertations supplémentaires) par Bonwetsch et Achelis, 1897 ;

Origène, t. I : *Du martyre ; — Contre Celse,* livres I-IV ; — t. II : *Contre Celse,* livres V-VIII ; *De la prière,* — édition Kötschau, 1899 ;

Le *Dialogue d'Adamantius* (qui passa longtemps pour une œuvre d'Origène), édité par Van de Sande-Bakhuysen, 1901 (la traduction latine de Rufin fait ici face au grec, parce qu'elle peut être considérée vraiment comme une source du texte) ;

Origène, t. III : *Homélies sur Jérémie ; — Commentaires sur les Lamentations ; — Explication des Livres de Samuel et des Rois,* — édités par Klostermann, 1901 ;

Le *Livre d'Hénoch,* édité par Flemming et Radermacher, 1901, avec additions nouvelles dues à la version éthiopienne ; mais évidemment ce n'est pas encore ce qui nous rendra le livre dans toute son originalité native, attendu que les documents actuels ne nous permettent de reconstituer le texte éthiopien que tel qu'on le lisait en Abyssinie vers le XV^e siècle, c'est-à-dire environ mille ans après que l'ouvrage eut passé du grec à l'éthiopien. Ajoutez, dit le P. Calmes (*Revue Biblique*, octobre 1901), que le texte sur lequel cette traduction fut faite était lui-même une version, et que d'autre part la rédaction du livre est antérieure à notre ère ; et vous aurez une idée de la différence probable qui sépare le *Livre d'Hénoch original*, écrit

[1] La vérité est que, à lire l'histoire des premiers siècles, des siècles de persécution, telle qu'elle a été écrite récemment par le P. Grisar et il y a quelques années par Mgr Duchesne, deux auteurs qui ne sont certes pas suspects de rien sacrifier à une tendance apologétique quelconque, l'exercice de la primauté pontificale y apparaît, semble-t-il, plus éclatant, plus autoritaire qu'aujourd'hui ; et devant certains épisodes, on ne peut se défendre de l'impression qu'aujourd'hui les papes y vont avec plus de ménagements. — Nous-mêmes avons donné ici, en 1896 (p. 629-639), un aperçu du magistral exposé que trace Mgr Duchesne dans ses *Origines chrétiennes.*

probablement en hébreu, de la *traduction allemande* publiée aujourd'hui.

On a commencé par Hippolyte et Origène, parce que c'étaient les deux écrivains dont les éditions actuelles avaient le plus besoin d'être complétées et revisées.

D'autres collections, sans embrasser, comme celle-ci, tout un ensemble, sont néanmoins fort méritoires et méritent d'être mentionnées ici :

Les *Anecdota Maredsolana* qui paraissent depuis 1893 sous la direction de dom Morin et qui ont valu une célébrité universelle au nom jusqu'ici inconnu de Maredsous ; nous leur devons, entre autres, l'ancienne version latine de l'épître de saint Clément pape et divers écrits de saint Jérôme ;

Les *Textes and Studies, contributions to biblical and patristic Literature,* qui paraissent à Cambridge depuis 1891 sous la direction de M. J.-A. Robinson, et ont été brillamment inaugurés par la découverte de l'*Apologie* d'Aristide[1] ;

Les *Studia biblica et ecclesiastica,* qui paraissent à Oxford depuis 1885 ;

Puis, d'autres recueils plus modestes, qui, sans nous apporter de l'inédit, peuvent rendre pourtant des services : ainsi, en Allemagne, celui qu'a créé M. Krüger et qui paraît depuis 1891, à Fribourg et à Leipzig, chez Mohr, sous ce titre : *Sammlung kirchen-und dogmengeschichtlicher Quellenschriften ;* — ainsi, en Angleterre, celui de M. Mason, *Patristic Texts,* dont le premier fascicule a paru à Cambridge, en 1899, comprenant les cinq *Discours théologiques* de saint Grégoire de Nazianze ; — et, en Allemagne encore, la vieille collection Teubner, connue de tous nos candidats bacheliers, et qui, après s'être longtemps à peu près exclusivement bornée aux textes classiques, a de plus en plus une tendance à s'entr'ouvrir discrètement à certains écrits chrétiens : par exemple, en 1895, une édition nouvelle et définitive de la *Vie de saint Porphyre* (évêque de Gaza de 395 à 419 environ), écrite par le diacre Marc (document historique de haute valeur, dont l'original a été retrouvé en 1874), — et les fascicules numérotés sous le titre général de *Scriptores sacri et profani.*

Enfin, en 1897, p. 693 sqq., nous avons signalé les *Textes et Recherches pour l'histoire de l'ancienne littérature chrétienne (Texte und Untersuchungen,* etc.) comprenant quinze volumes qui ont paru, dans l'espace de quinze ans (1882-1897), à Leipzig, chez Hinrichs, sous la direction de O. von Gebhardt et Harnack. Et l'on n'a pas oublié les conclusions si intéressantes d'Harnack reconnaissant que « *l'ancienne littérature chrétienne est, dans ses points principaux et dans la plupart* de *ses détails*, si on la considère au point de vue historique et littéraire, *vraie et digne de foi.* » Et tournant résolument le dos à la période de critique altière et tranchante « où l'on pensait être obligé de considérer l'ancienne littérature chrétienne, y compris les écrits du Nouveau Testament, comme un tissu de fraudes et de falsifications, » il ajoutait crânement :

« Ce temps est passé. Ce fut pour la science un épisode pendant lequel elle a beaucoup appris et après lequel *elle a beaucoup à oublier.* »

III. — Ces conclusions, si curieuses sous la plume du prince du rationalisme protestant, nous revenaient en mémoire l'autre jour en lisant, dans la Revue historique du *Journal des Débats* (22 septembre 1901), un article de M. Maspero sur *La Chaldée très ancienne et son histoire.*

M. Maspero est, de longue date, le prince de nos égyptologues, mais c'est aussi un fier incrédule, ce qui suffit à vous garantir l'absence de toute préoccupation apologétique dans les lignes que nous allons citer.

Rendant compte d'une histoire de l'ancienne Babylonie que vient de publier M. Hugo Radau sous ce titre : *Early Babylonian History, down to the end of the fourth Dynasty of Ur* (New-York et Londres, 1900, in-4° de xx-452 p.), M. Maspero écrit :

« L'histoire que M. Radau vient de publier est aussi complète qu'on peut le souhaiter. Elle couvre un peu plus de vingt-deux siècles, depuis l'an 4500 avant Jésus-Christ jusqu'à l'an 2300 en nombres ronds. Ce sont des chiffres très élevés et qui feront ouvrir grands les yeux à bien des lecteurs : je me hâte d'ajouter qu'ils n'ont *rien de stable* et qu'ils diminueront ou grossiront dans un avenir très proche. *Il y a des fluctuations* en chronologie si ancienne, et les périodes d'évaluation trop large y alternent, selon un rythme très régulier, avec celles d'évaluation trop réduite. Depuis quatre-vingts ans qu'on sait lire les hiéroglyphes, on a vu les dates principales de la première histoire de l'Egypte *varier de dix ou quinze siècles tous les quinze ou vingt ans*, et dans ce moment même elles subissent une dépression exagérée. Les dates chaldéennes n'ont pas échappé à ces variations ; et, si on les force actuellement *sous l'influence des théories* qui prêtent une origine asiatique à une partie au moins des civilisations égyptiennes, le jour n'est pas loin où on les resserrera dans des limites plus étroites *pour les accommoder à des théories plus neuves.* Quelques

[1] Parmi les études intéressantes parues dans cette collection de Cambridge, signalons un excellent texte critique de l'homélie de Clément d'Alexandrie *Quis dives salvetur* (in-8 de xxx-66 p., 3 fr. 75), — et *The Athanasian Creed and its early Commentaries* (in-18 de xcix-68 p.. 6 fr. 25), *Le Credo d'Athanase et ses anciens Commentaires,* par E. Burn. Harnack avait pensé que ce *Symbole* qui doit nous être cher était composé de deux parties originairement distinctes : une partie *trinitaire,* en usage dans le sud de la Gaule dès le milieu du V[e] siècle, et une partie *christologique* qui ne lui fut adjointe qu'au VIII[e] ou au IX[e] siècle. De l'étude des manuscrits et des commentaires, M. Burn conclut au contraire que notre Symbole *Quicumque* a été écrit entre 425 et 430 par un moine de Lérins. (Voir l'excellente Revue d'Ecriture Sainte publiée par M. Jacquier dans l'*Université Catholique* du 15 octobre 1901).

siècles de plus ou de moins ne signifient pas grand'chose lorsqu'il s'agit d'empires si nouvellement retrouvés et si mal connus encore... »

Vous rappelez-vous, mes bons amis, les effarements de certains d'entre nous devant ces calculs fantastiques d'égyptologues à qui l'on prêtait une précision mathématique et que l'on redoutait outre mesure de ne pouvoir concilier avec une chronologie traditionnelle qui d'ailleurs avait tort de prétendre s'appuyer sur la révélation ?

IV. — Les égyptologues trouvent leur bonheur à vieillir leurs Pharaons ; d'autres au contraire prennent un plaisir qu'ils croient innocent à rajeunir nos saints, à assigner à leurs « légendes » une origine relativement rapprochée de nous. On sait à quelles attaques a été en butte la tradition provençale de l'apostolat des saintes de Béthanie en notre pays. La tradition se serait d'abord formée en Bourgogne, à Vézelay ; et ce n'est qu'après la preuve faite de l'inauthenticité des reliques de Madeleine vénérées à Vézelay que la Provence aurait bénéficié de l'aubaine et confisqué à son profit le culte qui venait de se décréditer au Nord. « Il y a à noter, écrit Mgr Duchesne, que, de tout le groupe de Béthanie et de ses annexes, sainte Marthe est la première qui ait été revendiquée par les Provençaux. *Avant la fin du XII[e] siècle,* ce que l'on racontait des saints de Palestine émigrés en Provence, on le tenait des Bourguignons et spécialement des moines de Vézelay. »

Or, M. le chanoine Marbot (voir *Revue du Clergé français,* 15 septembre 1901) vient de signaler, aux archives départementales des Bouches-du-Rhône, une charte de 967 ou 969 mentionnant l'existence d'une terre de sainte Marthe à Tarascon dès cette époque reculée, donc bien avant « la fin du XII[e] siècle. »

Et la *Semaine* d'Aix rappelle, à ce propos, que, d'après une pièce conservée aux mêmes archives, le pape Benoît IX, consacrant l'église Saint-Victor de Marseille, le 15 octobre 1040 (toujours bien avant « la fin du XII[e] siècle »), fit, dans le procès-verbal de la consécration, l'historique du célèbre monastère et mentionna les corps des saints martyrs de Marseille qui y furent ensevelis : *Et sancti Lazari a Christo Jesu resuscitati ac sanctorum Innocentium.* (Ces reliques des saints Innocents avaient été apportées de Bethléem à Marseille par saint Cassien, au commencement du V[e] siècle).

La découverte de M. Marbot n'a pas la prétention, évidemment, de trancher les difficultés pendantes. Pourtant on ne peut nier qu'elle fortifie la tradition, bat en brèche l' « impitoyable critique » de nos modernes et force ceux-ci à reculer dans une antiquité de plus en plus vénérable l'origine du culte provençal de sainte Marthe et de sa famille. (Voir, sur cette question et sur d'autres, l'ouvrage de Mgr Bellet, *Les origines des Eglises de France et les fastes épiscopaux,* 2[e] édition, p. 248-279, la meilleure réponse qui ait été faite chez nous à Mgr Duchesne).

V. — Qui sait si les historiens de l'avenir ne révoqueront pas en doute la célébration du grand Jubilé de 1825 (le dernier grand Jubilé avant celui de 1900), quand ils constateront documentairement que *pas un seul de nos évêques français* n'en fit mention dans les mandements de cette année, alors que tous écrivirent de longues lettres pastorales sur le sacre de Charles X, qui eut lieu en effet le 29 mai 1825 ?

Qui sait si les gallicans de l'avenir n'en concluront pas que Rome alors n'était pas encore le centre de la catholicité (puisque un Jubilé passa inaperçu), et que la primauté romaine ne s'était pas encore imposée au monde, et que décidément donc c'était le concile du Vatican qui avait inventé le dogme du pouvoir papal ?

Le fait est que dans notre pays, à cette époque, on s'attachait à faire le silence sur les doctrines romaines, un silence d'apaisement, pensait-on peut-être, mais qui eût promptement risqué de devenir un silence de mort. Napoléon avait persécuté le pape ; mais ses violences mêmes étaient un hommage rendu à cette primauté en dehors de laquelle il confessait que rien ne se pouvait faire dans l'Eglise. Louis XVIII, selon le mot de M. Goyau, traita le Pape en quantité négligeable ; et les évêques, par dévouement au prince, peut-être aussi dans la crainte d'ébranler le trône, se prêtèrent à garder le silence sur les principes dont l'oubli avait précipité la ruine de l'ancienne monarchie.

Et c'est ainsi qu'il ne fut pas question du Jubilé dans l'épiscopat. Les évêques non seulement négligèrent de le proposer à leurs ouailles, mais eux-mêmes ne se mirent pas en souci de le gagner. Seul d'entre ses collègues, l'archevêque de Paris, M. de Quélen parut à Rome ; de quoi les journaux libéraux se moquèrent, et les journaux religieux donnèrent des justifications pitoyables : c'était un voyage de santé... à Rome, en pleine canicule de juillet ! Le prélat lui-même ne parla pas ostensiblement du but de son absence : il fit le tour par la Suisse, s'en fut saluer l'empereur d'Autriche à Milan, exécuta à Naples une excursion de touriste. A peine écrivit-il à ses diocésains une lettre où il se loue d'ailleurs de sa réception et les assure de ses prières. *(Le Jubilé de 1825,* par Geoffroy de Grandmaison, *Quinzaine* du 16 août 1901).

Les cours avaient peu dissimulé leur mauvaise humeur devant l'audace qu'avait ce Pape de vouloir un jubilé en l'an 1825 ! Les monarchies dissidentes, Russie, Prusse, Hanovre, Wurtemberg, n'ayant pas à parler tout haut, gardaient officiellement un dédaigneux silence. — La Bavière affectait de croire à un échec ; et son cardinal, Hœffelin, aimait à se faire l'écho de ces pronostics néfastes. — L'ambassadeur d'Espagne posait pour l'homme qui ne s'étonne de rien, et

regardait venir le Jubilé, placidement. — L'Autriche, à la notification du Jubilé, avait fait remettre une note assez aigre ; elle prévoyait, dans ces voyages de « pèlerins » à travers ses lignes de douanes, la facilité pour les agents des sociétés secrètes de se mettre en mouvement, d'échapper à sa police et de franchir le cordon sanitaire dont elle enveloppait hermétiquement, en Italie surtout, ses Etats.

En France, Villèle demanda un rapport historique sur les anciens jubilés. En marge, on trouve de sa main une note au crayon qui conclut avec bonhomie : « Il convient de distinguer les *dangers* du Jubilé. Le premier consiste dans le passage de pèlerins, il n'est pas à redouter. Les mesures de précaution prises par l'Autriche dans ses Etats en Italie seront bien vues par la France... »

VI. — Petites gens, petites mesures, petite politique. C'était le temps où les puissants de ce monde, à peine revenus des épouvantes de la période napoléonienne, s'occupaient à faire de la contre-révolution à coups de parlementarisme et de congrès d'où le Prince de la paix restait exclu.

C'était le temps où des rancunes acharnées armaient les uns contre les autres les royalistes de France. C'était le temps où libéraux révolutionnaires et *ultras* du royalisme, montaient d'accord à l'assaut du ministère. C'était le temps où les ministériels de Villèle clamaient aux échos scandalisés la grande « défection » de M. de Chateaubriand, la grande « trahison » de M. de Chateaubriand, que vient d'étudier M. Lanson, à grand renfort de textes pris des journaux du temps. (*Revue de Paris*, 1er août 1901).

On va souvent se lamentant sur l'âpreté des polémiques d'aujourd'hui. On parle comme si c'était là un phénomène morbide propre à la troisième République. Que c'est mal connaître la nature humaine ! Les haines politiques, comme toutes les haines humaines, ont toujours été féroces ; et la mauvaise foi a toujours été l'âme des polémiques. (C'est là un mot, si je ne me trompe, d'un des grands politiques de la Restauration, Royer-Collard). C'est à se demander si, dans le langage effréné de nos journaux, il y a rien de plus insolent, de plus envenimé, de plus cruellement méprisant et de plus personnellement malin que les traits portés par les phrases magnifiques et enveloppées de haut style de M. de Chateaubriand.

Voici les faits. Le 6 juin 1824, jour de Pentecôte, Chateaubriand, ministre des affaires étrangères, reçoit, par le président du Conseil, Villèle, notification de l'ordonnance royale qui le déchargeait de ses fonctions. Deux heures après, il avait déménagé du ministère avec ses deux chattes ; et quinze jours plus tard, 22 juin, il publiait, au *Journal des Débats*, son premier article, début d'une série enragée qui ne se termina qu'en décembre 1827, avec la chute de Villèle et l'avènement (2 janvier 1828) du fatal ministère Martignac. Articles admirables, dont on ne peut mesurer la portée qu'en se rappelant que « le pays » alors, c'était un petit nombre de propriétaires, une noblesse et une bourgeoisie lettrées, sur qui l'éloquence, la poésie avaient forte prise. « Un ministère pouvait mourir d'une figure de style. »

Faire l'histoire de cette polémique, ce serait faire l'histoire même du ministère Villèle. Sauf les six semaines de la trêve de la mort du roi, Chateaubriand ne posa pas les armes un seul jour [1]. Il n'était pas des chrétiens qui pardonnent. Il écrivait à Charles X : « Les ministres sont mes ennemis ; je suis le leur ; je leur pardonne comme chrétien, mais je ne leur pardonnerai jamais comme homme. » A l'abri de cette distinction romantique, l'homme se vengea, sans que le chrétien qui pardonnait fît rien pour l'en empêcher. Ce fut une guerre acharnée. Pas un projet, pas un acte, pas une abstention même de M. de Villèle où le grand écrivain ne dénonçât une malice ou une impéritie insignes, et la ruine infaillible de la France si le ministère durait. Villèle rétablissait-il la censure des journaux : tyrannie ! Il l'abolissait : impuissance ! Il réglait le jeu de la caisse d'amortissement : c'était la ruine du crédit public ! Il s'appliquait à améliorer le cours de la rente : c'était un ministre qui ne voyait que la bourse ! La France veut de la gloire, et il ne lui suffit pas que la rente soit au-dessus du pair ! Et ces lignes, datées du 28 juin 1824, ont-elles rien perdu de leur actualité :

> Chez une telle nation (brillante, valeureuse, etc.), voulez-vous détruire la liberté, appelez la gloire à votre secours. Mais un despotisme obscur, qui sort de l'antichambre d'un ministre et qui, pour prix de votre indépendance, vient vous offrir non la conquête du monde, mais celle d'un bureau de perception, de timbre ou de tabac, ce despotisme se fera siffler...
>
> Ne comptez pas sur la bonhomie de la sottise : en politique, la sottise est féroce. (3 septembre 1825).
>
> Ce qu'ils veulent surtout, les ministres, c'est produire une illusion de Gouvernement représentatif. Marionnettes dont les fils seraient tirés par la censure, nous ferions une mascarade d'opposition ; la France deviendrait une espèce de *polichinelle de liberté*, parlant fièrement d'indépendance, et puis, quand la farce serait jouée, un espion de police laisserait retomber le sale rideau...
>
> Il n'est plus temps de se le dissimuler : la marche que suit le ministère peut conduire à une catastrophe. Se suspendre un moment aux parois des abîmes est chose possible, mais il faut finir par tomber. On sent que l'embarras est grand pour des hommes qui se préfèrent à leur patrie. Hors du pouvoir, que seraient-ils ?... Le ministère a créé une immense impopularité. Il a mis de toutes parts des haines en réserve ; il a cherché la force dans la police et dans les médiocrités ; autant demander la vie au néant. (30 juin 1827).

Villèle reconnaissait-il l'indépendance de la République nègre de Saint-Domingue : il se faisait

[1] On s'étonna de cette attitude de Chateaubriand. Comment M. le vicomte peut-il écrire dans les journaux ? pensait-on. Un « homme de qualité » ne doit pas s'avilir ainsi. Mme de Chateaubriand ne se sentait pas fière de voir son mari journaliste, et ne lut jamais aucun de ses articles.

le serviteur des intérêts révolutionnaires. Villèle refusait-il l'appui du Gouvernement à l'insurrection grecque : il se faisait l'instrument du despotisme turc.

Et sans doute Chateaubriand avait souvent raison contre Villèle ; mais il ne choisissait pas les cas où il avait raison. Que Villèle fît bien ou mal, il était toujours criminel ou aveugle ! Ce n'est pas d'aujourd'hui que la stratégie de l'opposition fonctionne ; Chateaubriand l'a appliquée avec une furieuse inflexibilité.

Au reste, qu'on ne se hâte pas de plaindre Villèle. Il ne tendait pas l'autre joue, loin de là. Chateaubriand mettait quelque grandeur et quelque force dans ses attaques ; Villèle y mettait surtout de la mesquinerie et de l'étroitesse. Il fit défense à la *Quotidienne*, lors du renvoi de Chateaubriand, d'écrire quoi que ce soit où le nom de la victime fût même prononcé. Un petit journal ayant annoncé je ne sais quel mélodrame tiré de l' « admirable » poème des *Natchez*, la censure biffa le mot « admirable. » La presse eut défense d'annoncer les brochures du grand écrivain sur le rétablissement de la censure : les *Débats* l'avaient fait en deux lignes, la censure biffa les deux lignes. Et la poste refusa de transporter le libelle (alors que, de 1817 à 1824, on avait toléré douze éditions de Voltaire, treize de Rousseau : 31.600 exemplaires de l'un, 24.500 de l'autre, sans compter 35.500 exemplaires d'ouvrages édités à part, avaient été jetés dans la circulation, et en même temps 81.000 volumes de philosophes et historiens du XVIII$^e$ siècle).

On traite aujourd'hui Sainte-Beuve de vil calomniateur de Chateaubriand, et l'on n'a pas tort. Mais, tout ce que Sainte-Beuve et autres libres-penseurs malveillants ont insinué contre l'auteur du *Génie du christianisme*, tout cela a été publié, crié dans les journaux défenseurs du trône et de l'autel de 1824 à 1828, et jusqu'après 1830. Chateaubriand, écrit-on, est gonflé d'orgueil, insociable ; il n'aime que les opinions qu'il exprime. Il prend « la haute idée qu'il a de ses talents pour un signe évident de vocation à l'autorité. » Mais que sont-ils, ces talents ? Il écrit comme « aucun des écrivains du siècle dernier » n'a écrit, et, s'il est un grand prosateur, il faut qu'il soit le seul. Dieu garde la France de ces « académiciens par métier, hommes d'Etat par accident ! » « On ne sait ce qu'il croit et ce qu'il ne croit pas. » Il a toujours eu l'esprit incohérent, composé d' « éléments qui se combattent. » M. de Chateaubriand est « *la brute sans cervelle* dont parle Esope. » (*Drapeau blanc*, 13 novembre 1824). Etc.

Au fond, chez Chateaubriand il y eut tout autre chose qu'une étroite passion de vengeance. Son opposition à Villèle ne date pas de sa chute ; elle a commencé dans son ministère, et avant même son entrée au ministère. Depuis le congrès de Vérone (octobre 1822), il a constamment dirigé la politique française au dehors contre les vues de Villèle. La politique de paix, chère à Villèle, était pour Chateaubriand une politique de honte. Villèle était tout au souci de faire hausser la rente et, pour ce, de courtiser Albion ; Chateaubriand acheminait le pays vers une alliance russe qui ouvrait à son imagination un merveilleux avenir : M. de Chateaubriand rendant à la France ses frontières et réparant les désastres de Napoléon !

Mais il y avait, entre ces deux hommes, plus que le conflit de deux politiques. D'une façon plus générale, Villèle étonne, indigne, scandalise Chateaubriand. Cet homme, qui a passé la Révolution à l'île Bourbon, cultivant la canne à sucre et gouvernant ses esclaves, ne connaît et ne veut qu'une chose : être obéi. Il ne sait rien : tous les témoignages s'accordent sur son extrême ignorance ; s'il a une rare facilité d'assimilation, elle ne s'étend ou il ne daigne l'appliquer qu'aux intérêts positifs et aux combinaisons de finances. Hors de là, il ne voudra jamais rien voir. Il n'essaiera pas de comprendre la Révolution : c'est une terrible aventure, dont il veut effacer la mémoire et les traces. Il n'a rien pourtant du fanatique, parce qu'il n'a, en politique, aucune doctrine ; il ne voit dans les théories et les institutions que des armes dont il use à son profit, essayant d'en ôter l'usage à ses adversaires. Il vit au jour le jour, libéral dans l'opposition, absolutiste au pouvoir : quand la volonté du roi c'est la sienne, il veut que le roi puisse tout. Il tâche à prendre les individus par leurs intérêts matériels. La religion, avec l'Eglise, est une force dont le gouvernement peut tirer un bon secours. Si les finances sont en bon état, si les affaires vont bien, le pays n'a rien de plus à demander. Mépris et ignorance d'émigré sur la Révolution, attachement aux idées absolutistes et religieuses par esprit autoritaire et pour l'intérêt gouvernemental, voilà Villèle, et voilà la Restauration.

Chateaubriand haïssait bien des choses dans la Révolution. Il maudissait, tout comme un autre, la Révolution. Mais il ne songeait pas à la défaire en paraissant l'ignorer. Sa vision de poète lui donnait des lumières et un élargissement intellectuel où Villèle n'atteignait pas. Il avait le sentiment du changement et de la nécessité. Il avait lu dans Buffon les révolutions du globe et assisté, par l'histoire, aux révolutions de l'humanité. Il savait qu'il y a des ruines qui ne se relèvent pas, des mouvements qui ne se suppriment pas et qu'il faut diriger ou canaliser si l'on ne veut être emporté par eux. L'imagination, ici, était de l'intelligence. Il avait senti l'énormité de ces phénomènes historiques qu'on appelait « Révolution » et « Buonaparte. » Il trouvait absurde et fou de prétendre gouverner après comme on gouvernait avant ces vingt-cinq années prodigieuses.

La France, l'Europe, le monde étaient transformés : une vie nouvelle avait commencé pour tous les peuples. Il fallait tenir compte de ces idées désormais indéracinables de liberté qui seraient le pivot de la politique universelle. Et

juste à ce moment où ces idées entraient en jeu, voici que l'univers physique aussi se renouvelait : la vapeur commençait son œuvre ; les *steamboats* et les chemins de fer supprimaient les distances et lançaient le Nouveau Monde dans la politique européenne.

Aveugles donc ceux qui croient la Révolution finie. Plus aveugles ceux qui croient pouvoir effacer la Révolution. Ils en précipiteront le cours. « On va vite dans ce pays... : beaucoup de siècles peuvent se renfermer en peu d'années... Tout se réduit à ce point : Veut-on l'établissement paisible des libertés publiques, en les dirigeant, en se plaçant soi-même dans le mouvement du siècle, ou veut-on faire que ces libertés triomphent par leur propre force, en essayant de les détruire ? » (26 avril 1826, 18 juin 1827).

La réaction mène à la République. La liberté est un fait qui ne se laissera pas abolir. « Les illusions du passé ont disparu ; les appuis du trône ont été brisés... Il faut vivre, quoi qu'on en ait, avec la boussole, la poudre à canon, l'imprimerie, et, de nos jours, la machine à vapeur : c'est fort malheureux, sans doute, mais c'est comme cela, qu'y faire ? » (24 octobre 1825).

A quoi bon puérilement évoquer les crimes révolutionnaires, les excès de la démagogie ? Le monde ne se laissera pas effrayer par des fantômes. Il sait bien ce qui est. « Toute la révolution pourrait se réduire dans un temps donné à une nouvelle édition de la Charte, dans laquelle on se contenterait de changer seulement deux ou trois mots. » (24 octobre 1825).

Prenez garde, ne se lassait-il pas de dire trois, quatre, cinq ans avant 1830, rien ne sera plus aisé ni moins terrible qu'une seconde révolution. — Prenez garde, disait-il vingt-deux ou vingt-trois ans avant 1848, la République et ses cadres sont prêts : nous y allons, et vous nous y jetterez, si vous prétendez nous ramener à l'ancien régime. « Je ne suis point républicain, écrivait-il philosophiquement le 29 octobre 1825, quoique je voie très bien que le monde va à la République par l'incapacité des uns et par la supériorité des autres, et quoique mon esprit conçoive parfaitement cette espèce de liberté populaire inconnue des anciens, qui vous arrive de force par le perfectionnement de la société. »

Et, naturellement, cette vision prophétique passait pour une trahison.

Chateaubriand ne se bornait pas à comprendre le siècle. Au fond, il l'aimait. « Il avait, écrit Guizot (*Mémoires*, I, p. 261), une sympathique intelligence des impressions morales de son pays et de son temps. » Là surtout était la trahison, dans ce manque de haine pour la société nouvelle.

La liberté, pour lui, n'allait pas sans la religion. « Je ne redeviendrai incrédule, disait-il, que quand on m'aura démontré que le christianisme est incompatible avec la liberté. » Et il reprochait au clergé, au parti dit religieux, de travailler à convaincre le peuple de cette incompatibilité. Il déplorait la situation humiliée que le gouvernement faisait au clergé et que le clergé acceptait avec empressement. Il ne concevait pas la religion comme un simple appui du trône, mais comme « base » de la société et âme des libertés publiques, et à ce titre, privilégiée, comme il convient à une reine. En aucun temps, il ne sera égalitaire, ni partisan du droit commun. Il voulait reconstituer la propriété ecclésiastique, rendre à l'Eglise et à l'Ordre de Malte leurs biens non vendus. « *Le roi, la religion, la liberté* » : sa devise n'a pas changé.

Illusions que tout cela ! Illusions, en tout cas, de génie et de grande âme. Les âmes généreuses se repaissent facilement d'illusions, quand elles ne s'appuient pas sur des principes fermes. Et les principes manquaient à Chateaubriand comme à toute sa génération, comme ils manquaient à Lamennais, comme ils manquèrent plus tard à la sympathique phalange dont Montalembert fut le plus chevaleresque représentant. Les ténèbres s'étaient épaissies dans les esprits à la faveur de l'éloignement où l'on s'était tenu de Rome au siècle précédent. La Révolution avait déblayé le terrain et sillonné d'éclairs le vide des théories gallicanes et « régalistes ; » mais les yeux n'étaient point encore prêts à s'ouvrir aux lumières sereines que le pontificat de Léon XIII nous a dispensées avec tant de profusion. Aujourd'hui enfin (et ce n'est pas l'un des moindres motifs d'espérance en l'avenir et en des reconstructions prochaines), les principes de la sociologie catholique et du droit public chrétien recommencent à circuler chez nous, dans la jeunesse cultivée surtout, — des principes dont on eût frémi il y a quelque quarante ans, dans certains milieux ecclésiastiques [1].

[1] Sur Chateaubriand, voir encore une étude, serrée comme toujours, de M. Edmond Biré : *Une amie de Madame de Chateaubriand* (madame Bayard), (*Correspondant* du 10 février 1901) ; — une correspondance inédite de Chateaubriand avec Mme de Cottens dont il fit la connaissance en 1825 et qui l'enveloppa d'une amitié très réconfortante : « Moi qui n'ai jamais été heureux, écrit-il, je crois que le bonheur existe, quand je vous vois » : la correspondance s'arrête en 1836 (*Correspondant* du 25 août 1901) ; — des souvenirs intéressants sur Chateaubriand académicien (Ch. Baille, *Manifestations politiques à l'Académie française. Quinzaine* du 16 août 1901). La rancune des royalistes le poursuivit jusqu'après sa mort. Il mourut, comme on peut se souvenir, le 5 juillet 1848, au lendemain de l'insurrection de juin. Montalembert était tout désigné pour lui succéder à l'Académie, et sa candidature était patronnée même par des gens tels que Cousin, Villemain, Molé, farouches adversaires pourtant de la liberté d'enseignement. Mais le parti légitimiste, qui tout récemment encore avait entendu Montalembert, à la Constituante, répliquer à l'interruption d'un ultra par cette parole décisive : IL N'Y A DE LÉGITIME QUE CE QUI EST POSSIBLE, — le parti légitimiste ne voulut pas que l'éloge de Chateaubriand à l'Académie fût confié à une telle plume, et fit en conséquence élire le duc de Noailles. Montalembert ne fut élu qu'en janvier 1851, en remplacement de Droz. Montalembert arrêté au seuil de l'Académie par les légitimistes, l'anecdote est piquante, et témoigne une fois de plus de l'étroitesse de certaines gens. Si Louis Veuillot se fût présenté à l'Académie aux environs de 1860 ou 1870, de quel côté pensez-vous qu'il eût trouvé le plus d'opposition ?

Le discours de réception de Montalembert à l'Acadé-

VII. — De la politique à la « lèpre, » dont nous parle M. Dastre *(Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1901), le saut n'est pas grand. La politique n'est-elle pas une lèpre, rongeante et épuisante à l'envi de l'autre ? Malheureusement, une lèpre ne chasse pas l'autre; et la lèpre traditionnelle des lépreux coexiste parfaitement, dans l'organisme social, avec la lèpre politique. Beaucoup de gens ne s'en doutent pas. Quand il est question des lépreux de l'Evangile, on croit souvent que c'est là une maladie disparue ; peut-être l'avons-nous laissé croire nous-mêmes à nos enfants au catéchisme. On le croyait aussi en 1810, à Saint-Pétersbourg, dans l'entourage des frères de Maistre ; et c'est ce qui décida Xavier à écrire cette exquise histoire du *Lépreux de la vallée d'Aoste*, qu'il avait connu personnellement. C'est certainement à cette circonstance que beaucoup de lecteurs ont dû de savoir qu'il y avait encore des lépreux et des familles de lépreux en Piémont, à l'aube du XIXe siècle.

Or, il y en a encore à l'aube du XXe siècle, et il y en a partout. Il faut évaluer au-delà d'un million le nombre des lépreux dans le monde entier. Il paraît même que l'on assiste, dans ce moment, à un élan de recrudescence de la lèpre. La cause en serait dans l'extension du mouvement colonial, qui nous met en contact avec des pays exotiques, plus fortement contaminés que les nôtres. Toujours est-il que les médecins dermatologistes en renom sont consultés fréquemment pour des cas de lèpre authentique. Une conférence internationale s'est tenue à Berlin, en octobre 1897, pour aviser aux moyens de défense que nécessite cette extension [1]. La question de la lèpre, soulevée deux fois déjà à l'Académie de médecine en 1885 et 1888, y est revenue tout récemment à propos du projet qu'a formé dom Sauton, bénédictin de Ligugé et spécialiste dermatologue, d'établir un sanatorium pour lépreux à Rouceux (près de Neufchâteau, Vosges).

Il y a donc des lépreux partout.

Prenons la France. A Paris même, il y a une petite colonie d'une vingtaine de lépreux à l'hôpital Saint-Louis (près de la gare de l'Est, — tenu par les Augustines de l'Hôtel-Dieu) : tous ou presque tous ont contracté le germe de l'affection dans les colonies. Mais, à Paris encore, il y a d'autres lépreux qui ne sont point hospitalisés : employés coloniaux, missionnaires, sœurs de charité, voyageurs de passage qui viennent consulter les sommités médicales : un médecin évalue leur nombre à 120, un autre à 200. Tous ces cas sont d'importation étrangère : il n'y a pas, dans la capitale, de véritable foyer endémique où la maladie se soit perpétuée.

Mais, ailleurs qu'à Paris, en France, il subsiste plusieurs de ces foyers mal éteints. Il y a quelques hameaux encore infectés dans les Alpes-Maritimes, sur la Côte d'Azur. Avant l'annexion de Nice à la France, on trouvait des lépreux à Nice, à Beaulieu, à la Turbie, à Roquebrune, à Menton. Peu avant la cession, ils furent internés à l'asile spécial de San-Remo, en pays italien. Mais quelques-uns échappèrent et continuèrent à propager la maladie. En 1888, on a reconnu, le long de la côte, à Laghet, à Tourette, à Eze et à Saint-Laurent-d'Eze, quatre petites épidémies qui n'avaient pas d'autre origine et qui ont fait périr une vingtaine de personnes.

En Bretagne, la lèpre fut très répandue jusqu'au XVIIe siècle; et elle ne s'y est pas éteinte d'une façon absolue. De temps à autre, des cas authentiques se produisent encore aux environs de Morlaix et de Brest. Çà et là, dans quelques hameaux, des formes plus ou moins dégénérées ou problématiques de la lèpre : telle cette maladie de Morvan, qui se traduit par une série de panaris multiples, indolores, qui font tomber successivement tous les doigts d'une main.

Nice et la côte bretonne sont les deux seuls foyers de lèpre autochtone en France. Ce sont deux régions maritimes. Nous allons voir, en passant le reste de l'Europe en revue, que c'est surtout aux populations riveraines de la mer et ichtyophages que s'étend la lèpre : ce qui confirme l'opinion de savants médecins qui assignent, comme l'une des causes les plus sûrement prédisposantes à la lèpre, l'usage des poissons en décomposition et des salaisons altérées.

En Allemagne, le mal fut complètement inconnu jusqu'au milieu du XIXe siècle. Il y a quelques années, une petite épidémie éclatait dans le district de Memel (Prusse orientale), sur la côte de la Baltique, et faisait dix-neuf victimes. En 1899, dix-sept localités autour de Memel étaient contaminées : on ouvrit une léproserie. — Rostock (port mecklembourgeois de 60.000 âmes sur un estuaire de la Baltique) fut, en 1899 aussi, menacé d'une réédition de Memel : un commerçant du pays venait d'y rentrer, apportant de l'Amérique du Sud, avec sa fortune faite, une affection inconnue qui fut diagnostiquée lèpre. Immédiatement le service sanitaire l'invita à quitter la ville et lui assigna, dans la campagne, une résidence isolée.

L'Angleterre, la grande puissance coloniale, a dès longtemps créé, partout où c'était nécessaire, des léproseries qui l'ont défendue efficacement contre l'invasion du fléau. Les cas importés, dans

mie fut, comme il l'écrit lui-même à son ami Foisset, « une charge à fond contre la Révolution de 1789, — et non de 1793. » — « L'Assemblée nationale, dit-il en pleine Académie, ne manqua pas seulement de justice, de courage et d'humanité, elle manqua surtout de bon sens. *Elle nous a désappris à obéir*, elle nous a fait croire qu'on pouvait tout défaire et refaire en un jour. Dieu l'a châtiée surtout par la stérilité de son œuvre. »

[1] La léprologie est devenue une spécialité médicale. Il y a des médecins léprologues. Ils ont fondé une publication internationale : *Lepra, Bibliotheca internationalis*, edita a E. Besnier, Karl Dehio, Edward, Jonathan Hutchinson, Albert Keisser (Paris, G. Masson). — Dom Sauton a publié, en juillet dernier, un livre qui expose fort bien les données actuelles de la science : *La Léprose*, in-18 raisin de 506 p., avec 60 figures et 5 planches hors texte, 22 fr., Paris, C. Naud, éditeur, rue Racine, 8.

l'espace de trente ans, de 1868 à 1898, n'auraient pas dépassé le chiffre de 96.

L'Espagne présente un certain nombre de foyers disséminés et peu actifs. On ne s'en inquiète guère. Les lépreux ne sont pas isolés. Ils travaillent aux champs ; ils gardent les troupeaux ; ils trouvent, paraît-il, à se marier. On ne les tient à l'écart que lorsque leurs lésions sont très avancées ou très répugnantes.

On compterait environ un millier de lépreux en Portugal, — quelques centaines en Italie, groupés principalement en Ligurie et en Sicile. —En Grèce, les lépreux vivent isolés, loin de toute habitation, dans des grottes ou des cabanes. — En Roumanie, quelques centaines de malades et deux léproseries. — A Constantinople, plus de 600 lépreux ambulants, vivant de mendicité. — Des cas nombreux dans les îles de l'Archipel, en Crète particulièrement.

Mais le mal n'est point l'apanage exclusif des pays chauds. Le nord de l'Europe n'est pas épargné. La lèpre a sévi avec une intensité particulière en Norvège. En 1856, on y comptait plus de trois mille lépreux. Un léprologue éminent, le docteur Hansen, l'auteur même de la découverte du bacille qui est l'agent de la contagion, obtint du gouvernement une réglementation énergique qui eut raison du fléau en peu d'années. Cinq léproseries furent créées, dont trois sont devenues à peu près inutiles aujourd'hui ; en 1890, le nombre des malades était tombé à 800 ; il n'est plus, maintenant, que de 180 environ.

Les provinces baltiques sont encore fortement atteintes : il y aurait plus de 600 lépreux en Livonie, une centaine en Courlande, une centaine en Esthonie.

Plus au nord, l'Islande est le pays d'Europe qui fournit le plus de lépreux par rapport à sa population. La proportion y est de trois pour cent. La plupart vivent dans les fermes, acceptés par les habitants, sans répugnance. Une léproserie a pourtant été installée dans la capitale de l'île, à Reikjavick, pour les malades plus sévèrement touchés.

Mais, du million de lépreux que l'on croit pouvoir compter sur la surface du globe, la plus grosse part revient aux contrées exotiques.

Voyons les colonies françaises d'abord. On trouve, en Cochinchine et au Tonkin, un lépreux sur mille habitants ; un peu plus à la Guyane et en Nouvelle-Calédonie ; trois pour mille au Cambodge ; à Madagascar, dans la province des Betsiléos, cinq pour mille ; même proportion au Dahomey.

L'Angleterre compte environ 140.000 lépreux aux Indes et dans les Etats feudataires ; plus de 6.000 en Birmanie ; 3.000 en Egypte.

L'Asie en montre sur toute la côte sibérienne.

La Chine en a surtout dans ses provinces méridionales : 42.000 dans le Kiang-si ; 12.000 dans le Yunnan ; 30.000 dans le Fokien et le Kouang-Toung. Ils y sont très maltraités. En certaines régions, on les lapide ; ailleurs on les expose sur les eaux avec défense d'aborder nulle part ; ailleurs on les chasse à coups de bâton et de pierres dans des lieux déserts où ils ne tardent pas à succomber. Au Japon, au contraire, on leur laisse toute liberté : ils continuent à exercer leur métier s'ils le peuvent, mendient s'ils le veulent, se soignent chez eux s'ils sont riches, vont au temple, au marché, etc., avec tout le monde.

En Océanie, ce sont les îles Hawaï ou Sandwich qui ont été le plus éprouvées : de 58.765 en 1866, le nombre des Canaques (population indigène) y est tombé, en 1899, à 35.000. Dans cet intervalle, plus de 5.000 de ces malheureux ont été séquestrés par le gouvernement havaïen dans l'île de Molokaï. Car, là-bas, c'est le régime de la séquestration absolue. Dès que la lèpre est soupçonnée chez un individu, celui-ci est placé d'office au poste d'observation de Kilighi, près d'Honolulu ; aussitôt le diagnostic confirmé, il est déporté, sans espoir de retour, sur la plage de Molokaï, où le gouvernement envoie, deux fois par semaine, des aliments. C'est là, à Molokaï, que l'héroïque P. Damien se dévoua à ces malheureux jusqu'à ce que le fléau le prit et l'emporta lui-même.

En Amérique, les foyers les plus considérables sont le Brésil et la Colombie. Le fléau y sévit, en marche ascendante, dans toutes les classes de la société. En Colombie, sur une population d'environ trois millions et demi d'habitants, on compte à peu près 30.000 lépreux.

Aux Etats-Unis, il ne fait pas bon être lépreux. La lèpre est quasi réprimée à l'égal d'un délit. Deux prisons de lépreux sont installées aux deux extrémités du continent Nord-Américain, à New-York et à San-Francisco. A New-York, à l'entrée du chenal, à Sandy Hoop, on déporte sur un îlot désert les lépreux qui reçoivent, une fois par semaine, les vivres nécessaires : il est interdit de les visiter. A San-Francisco, on les séquestre dans une prison, au Pest-house, loin de la ville, dans des conditions hygiéniques déplorables qui s'ajoutent à l'insalubrité du lieu. Il n'existe pas de régime plus draconien.

Ces différences de traitement, rigueur extrême ici, indulgence ou insouciance ailleurs, comme en Espagne ou au Japon, tiennent surtout à l'idée qu'on se fait de la contagiosité de la lèpre. Cette contagiosité est très variable. Très forte sur certains points, elle apparaît, en d'autres milieux, si faible que certains savants ont été tentés de la nier [1]. Elle varie, non seulement avec les régions, mais aussi avec le temps. Elle a ses moments de

[1] La contagion met aussi à se déclarer un délai très inégal. Il suffit souvent de quelques mois, plus rarement de quelques jours ; quelquefois il faut des années. Des voyageurs originaires d'une région indemne et qui ont visité un pays lépreux, de retour chez eux, ont vu la maladie se déclarer après dix, vingt ou même trente années.

recrudescence. Beaucoup de maladies, comme on sait, ont ainsi des périodes de virulence et des périodes de bénignité relative.

Il faut dire d'ailleurs que, jusqu'à la découverte du bacille de la lèpre aux environs de 1870, on savait très peu de chose sur la lèpre. Elle est restée longtemps, scientifiquement, la plus mal connue des maladies qui ont affligé l'humanité. Et cependant elle est *la plus ancienne de toutes*. Elle semble être aussi vieille, dans l'humanité, que le péché; et c'est sans doute une des raisons qui ont fait établir entre elle et le péché le rapport métaphorique que l'on sait [1]. Elle n'est pas la plus meurtrière des maladies; mais c'est elle qui, dès l'origine, a inspiré le plus d'horreur. L'aspect hideux des plaies et des ulcérations qui la caractérisent; la défiguration qu'elle occasionne en certains cas en infiltrant les téguments du visage et en grossissant ses traits, de façon à leur donner une ressemblance grossière avec ceux d'un fauve (face léonine, *leontiasis);* la déformation des membres, épaissis, dans d'autres cas, de manière à justifier, par comparaison avec ceux de l'éléphant, le nom d'*elephantiasis;* la mutilation des extrémités, dont les tissus se dessèchent et se nécrosent, entraînant la chute des phalanges, des doigts, quelquefois de la main et du pied tout entier, ou encore du nez et des oreilles : — tous ces traits de la maladie expliquent bien la répugnance, le dégoût et l'horreur dont elle a été l'objet.

Sans doute aussi autrefois on a confondu, sous le nom générique de lèpre, quantité d'affections cutanées invétérées et incurables, que les progrès de la science ont ensuite spécifiées : psoriasis, eczémas rebelles, lupus tuberculeux, syphilides ulcéreuses. C'est surtout la syphilis dont les manifestations ont dû donner lieu à de fréquentes erreurs. Les historiens de la lèpre ont tous été frappés de la brusque décadence de la maladie après le XVe siècle, c'est-à-dire à partir de l'époque où les médecins ont commencé à connaître la *syphilis* ou *mal spécifique :* on venait simplement de donner un nom nouveau à une affection où jusque là on n'avait vu qu'une variété de lèpre [2]. Aujourd'hui encore on trouve des cas où le diagnostic est difficile à établir entre les symptômes de la syphilis et ceux de la lèpre. Les médecins les plus habiles peuvent hésiter. On a vu, il y a deux ans, à la Société médicale des Hôpitaux, un malade que le présentateur croyait affecté de syringomyélie (ce qui est une forme du mal spécifique), tandis que d'autres le jugeaient atteint de lèpre véritable. Les symptômes ne sont pas infaillibles; la seule preuve décisive est la présence du bacille.

Quant au traitement de la lèpre, il faut dire qu'elle a toujours été considérée comme un mal sans remède. Sa marche est lente, mais irrésistible; la mort en est la conséquence plus ou moins prochaine. Elle est le fait d'un empoisonnement qui s'ajoute aux lésions locales et apparentes de la maladie et tarit les sources de l'activité vitale. La santé générale s'altère; le lépreux s'amaigrit, s'affaiblit et meurt de consomption s'il n'est enlevé prématurément par quelque maladie intercurrente. Ni les lésions locales, ni cette intoxication n'ont pu être combattues victorieusement jusqu'ici. L'issue en est fatale. Des médications ont été préconisées en divers pays, sans succès. Il paraît qu'en revanche, de divers côtés, à Alger, et surtout à l'Institut Pasteur d'Hanoï, on tente des essais de sérothérapie qui autorisent les plus grandes espérances.

VIII. — Ce n'est pas seulement de la lèpre qu'il est question dans l'Ancien Testament. Un révérend anglais, M. J. Campbell Gibson, vient d'y découvrir la peste bubonique, avec son mode de propagation et son processus pathologique; et il nous fait part de sa trouvaille dans l'*Expository Times*. Suivons-le dans son exploration.

Sir Campbell Gibson avait été fort intrigué dès sa jeunesse par ce qui est raconté aux chapitres V et VI du 1er livre de Samuel (notre 1er livre des Rois). Il y est question de la vengeance que Dieu tira des Philistins, coupables d'avoir dérobé l'arche sainte et de l'avoir déposée dans le temple de Dagon. Dieu renversa Dagon de son trône et le fracassa la face contre terre; puis, poursuit l'écrivain sacré que nous citons d'après la récente traduction de M. l'abbé Boisson *(La Sainte Bible,* t. II, p. 60) :

« *Le Seigneur appesantit sa main sur les Azotins, il les mit dans la désolation en les frappant de tumeurs anales (percussit in secretiori parte*

[1] Ajoutez que la lèpre est une affection spéciale à l'homme. Aucune espèce animale n'y est sujette. Le bacille de la lèpre n'est pas inoculable aux animaux : ni au chien, ni au lapin, ni au cobaye, ni au porc, ni même au singe. C'est dans ce sens qu'on a dit qu'elle est « la plus humaine des maladies. » C'est un trait de ressemblance qu'elle offre avec la syphilis, qui également est particulière à la race humaine et dont les symptômes paraissent d'ailleurs avoir été longtemps confondus avec ceux de la lèpre, comme nous le dirons plus loin.

[2] C'est ainsi peut-être qu'on peut expliquer ce chiffre considérable de 2.000 léproseries pour le seul royaume de France au XIIIe siècle (c'est-à-dire moitié, comme étendue, de la France actuelle), — chiffre qui nous est donné par le testament du roi Louis VIII léguant en 1226 à chacune de ces 2.000 léproseries, une somme de cent sous *(centum solidos),* équivalente à environ 84 francs de notre monnaie.

C'est ainsi encore que des érudits ont pu soutenir que ces léproseries, ou lazarets, ou maladreries, n'admettaient pas seulement des lépreux, mais toutes sortes d'autres maladies. — Le IIIe Concile de Latran, en 1179, ordonna l'érection d'un oratoire spécial et d'un cimetière pour chaque léproserie.

La lèpre était alors désignée sous le nom de *mal de Saint-Lazare*. Saint Lazare fut considéré comme le patron des lépreux, par suite d'une confusion populaire entre saint Lazare le ressuscité et Lazare le mendiant couvert d'ulcères dont il est question dans la parabole du mauvais riche. — Les croisés avaient fondé à Jérusalem, au commencement du XIIe siècle, un *Ordre* spécial de Saint-Lazare, voué au soin des lépreux. Le grand-maître lui-même devait être un lépreux (condition qui fut abolie au siècle suivant par le pape Innocent IV).

*natium,* I Reg., v, 6 : la Vulgate ne porte pas le mot *tumeurs,* mais on le trouve dans l'hébreu, qui le répète en outre aux versets 9 et 12 : au v. 9 la Vulgate exprime la chose de façon équivalente : *et computrescebant prominentes extales eorum) à Azot et dans le territoire de cette ville. Les villages et les champs fourmillèrent de rats, et la confusion causée par la mort fut grande dans la ville.* » (Même fléau ensuite à Geth, v. 9, et à Accaron, v. 12).

Voilà donc un double fléau qui s'abat sur les Philistins : les tumeurs et les rats.

Or, glose M. Campbell, ces deux fléaux n'en sont qu'un. Voici comment.

Premièrement, ces tumeurs ne sont autre chose que la peste bubonique. Voyez en effet le verset 12 du chapitre v : « Les hommes qui ne mouraient pas étaient frappés de tumeurs anales. » M. Campbell Gibson, qui a vu des pestiférés en Chine et à Bombay, a observé que, conformément au récit biblique, les bubons n'apparaissent pas toujours dans les cas de peste déclarée. La plupart du temps, la mort survient avant le développement complet des bubons. Et si le patient reste en vie jusqu'au moment où ils ont atteint leur plein développement, il y a des chances pour qu'il s'en tire. On peut essayer alors de percer d'un coup de lancette la « tumeur » dont parle le texte biblique, et ce procédé a souvent donné de bons résultats. C'est donc bien de la peste bubonique que parle l'écrivain sacré quand il dit : *Viri quoque, qui mortui non fuerant, percutiebantur in secretiori parte natium.*

Deuxièmement, que viennent faire les rats ici ? Mais précisément, partout où il y a peste bubonique, il y a rats. C'est encore une des découvertes de la « science contemporaine, » qui voit dans les rats les agents de propagation les plus actifs de la peste bubonique [1]. Au point que le gouvernement japonais, gouvernement de progrès moderne, comme chacun sait, est allé jusqu'à tenter de supprimer la peste en essayant de détruire d'abord les rats par l'inoculation d'un typhus mortel !

Dans son immense orgueil, la « science moderne » croyait être la première à découvrir cette étroite parenté entre la peste bubonique et les rats. Et voici qu'il appert que les Philistins, plus de mille ans avant Jésus-Christ, en savaient déjà là-dessus autant que nous !

[1] Le rat est très sensible à la peste ; et c'est toujours par lui que débute la maladie. Au moment où l'infection fait ses premières victimes parmi les hommes, on trouve déjà, un peu partout, dans les environs, des rats morts en très grand nombre, dans les maisons, dans les rues, etc.

Maintenant, du rat à l'homme, comment s'opère la transmission du microbe ? Ce n'est pas par le contact cutané, ni par voie digestive, ni par voie pulmonaire : il faut l'inoculation du virus pesteux sous la peau. Qui sera l'agent inoculateur ? On vient de découvrir que ce sont les puces, dont fourmillent les rats malades. C'est la piqûre de la puce qui détermine chez les pestiférés, dès le début de la maladie, et exclusivement sur les points du corps où la peau est fine et délicate, les phlyctènes ou pustules qui sont les portes d'entrée de la peste. Placez l'un à côté de l'autre deux rats dont l'un est sain et l'autre pestiféré mais *exempt de puces :* le premier ne contracte jamais la maladie ; faites cohabiter au contraire un rat sain avec des puces renfermant le microbe spécifique, la peste survient rapidement. Et toutes les puces recueillies sur des rats pestiférés ont l'estomac et les intestins gorgés du bacille pesteux. — Les puces jouent ainsi, vis-à-vis de la peste, exactement le rôle que jouent les moustiques anophèles vis-à-vis du paludisme. La puce, pas plus que le moustique, n'est accessible à l'infection ; l'une et l'autre servent simplement de véhicule au microbe. — Voir le très intéressant « *coin de microbiologie* » exploré par le P. Alexis Arduin dans l'*Université catholique* du 15 octobre de cette année.

IX. — Autre contagion : la contagion des foules. On n'est pas en foule ce que l'on est isolé ; on est meilleur ou pire. Il y a une psychologie des foules, qui n'est pas la somme des psychologies individuelles. De la collectivité se dégage un esprit qui n'est pas la somme de tous les esprits individuels, mais qui en est le produit, différent tout à la fois et de chacun d'eux et d'eux tous, — de même que des combinaisons chimiques se dégagent des composés dont les propriétés ne sont pas semblables ni même parfois comparables à celles de leurs éléments. (Tarde, *L'opinion et la foule ;* — Sighele, *La foule criminelle ;* — G. Le Bon, *Psychologie des foules,* Paris, Alcan ; — R. Doumic, *Revue des Deux Mondes,* 15 juillet 1901).

Et cet esprit collectif se substitue en chacun des individus à son esprit propre. En sorte que, sa personnalité s'effaçant, l'individu qui fait partie d'une foule pense, sent, agit autrement qu'il n'eût fait s'il eût été laissé à lui-même. Ouvrez l'histoire. En temps de révolution, que de fois il arrive que des hommes d'un caractère paisible s'associent aux actes violents commis par la foule ! Dans les assemblées délibérantes, que de membres connus personnellement pour leur libéralisme s'associent à des mesures de proscription ! Au théâtre, ne voit-on pas parfois des spectateurs dont les mœurs sont parfaitement cyniques s'éprendre, en toute sincérité, de pudeur et de morale, mais bien plus souvent, des gens d'une honnêteté relative battre des mains à des choses qui leur feraient horreur partout ailleurs qu'au théâtre ? Sortez-les de l'atmosphère théâtrale ou parisienne, et ils vous avoueront leur aveuglement, comme faisait M. Claude Anet l'autre jour [1]. Et nous-mêmes, combien de fois ne nous est-il pas arrivé, au sortir d'une réunion, de quelque nature qu'elle fût, de ne plus retrouver en nous trace de l'état d'esprit qui tout à l'heure était le nôtre ?

[1] *Revue de Paris,* 1er août 1901 : « Jamais la fausseté de tant de nos pièces parisiennes ne m'est apparue plus évidente qu'à New-York (au théâtre, où l'on ne jouait d'ailleurs pas la fleur de nos auteurs dramatiques). L'atmosphère où vivent leurs personnages n'est respirable que dans les quelques kilomètres qui vont de l'Opéra à la Porte-Saint-Martin ; à quelques lieues de là, elle est empoisonnée. Quoi ! me disais-je, nos femmes sont-elles toutes amorales et sensuelles, nos maris viveurs, imbéciles et trompés, nos jeunes gens en fête ? nos provinciaux ne sont-ils que de stupides fantoches ?.... »

Celui qui tout à l'heure applaudissait, riait, pleurait, s'indignait, il nous semble que ce fût un autre. Et c'était un autre en effet. Le juge collectif est autre que le juge individuel. Placé dans une foule, un homme d'esprit peut devenir un sot, un pleutre peut devenir un héros : pour le temps qu'a duré le contact, il a revêtu une personnalité étrangère ; une âme a vibré en lui qui n'était pas son âme.

Il ne suffit pas, pour expliquer ceci, de faire appel à l'instinct d'imitation, de sociabilité qui nous porte à nous mettre à l'unisson de ceux qui nous entourent. Il y a ici tout autre chose, quelque chose de physiologique ; il se produit une électrisation par le contact. Même on a observé qu'elle se produit avec moins d'intensité dans une foule assise : la foule n'est tout à fait elle-même que lorsqu'elle est debout ou en marche.

Or, cette âme nouvelle, l'âme de la foule, est-elle supérieure aux âmes individuelles ? l'individu gagne-t-il à laisser sa personnalité propre s'absorber plus ou moins dans la personnalité collective ?

La foule d'abord ne gagne pas en intelligence. Aucune découverte n'a été due à cet être impersonnel. Il n'y a pas d'exemple qu'un plan de campagne ait jailli d'une armée. S'il y a des héroïsmes collectifs, il n'y a pas de trait de génie collectif [1]. Un homme d'esprit, perdu dans une foule, peut devenir un sot, disions-nous tout à l'heure ; jamais un sot ne deviendra un homme d'esprit. Dans les régions de l'esprit, les foules ne peuvent s'élever très haut ; elles ne peuvent que descendre très bas, et à vrai dire, à d'insondables abîmes de sottise. — Et c'est vrai, non seulement de la foule, mais même de réunions qui ne méritent pas, à proprement parler, l'appellation de foules : presque toujours une assemblée est moins intelligente que ses membres ; et quand ses membres le sont déjà très peu par eux-mêmes et pris individuellement, vous voyez où cela nous mène.

La foule est être d'émotion et d'imagination. La foule est femme, disent des sociologues peu galants. Dites, si vous voulez, qu'elle est enfant, qu'elle est un être primitif, où la raison n'a pas encore trouvé à se développer. Une idée ne lui est accessible que sous forme d'image. Cette image peut être fausse, et elle est nécessairement inexacte : peu importe, c'est elle qui frappe et qui émeut ; l'émotion de chacun se communique au voisin et se multiplie par le nombre des assistants : une fois déchaînée, elle noie toutes les différences, triomphe de tous les scrupules. L'individu délibère ; la foule passe incontinent à l'acte. C'est la violence de la passion aveugle ; c'en est aussi l'incohérence. « Ne puis-je enfin savoir si j'aime ou si je hais ? » Qui sait lui parler, la lance et lui fait rebrousser chemin presque au même moment. Elle est à la merci de ses impressions ; et, pour lui faire impression, il suffit d'un rien, d'un geste, d'un son de voix, de moins que cela. D'où ses brusques revirements. Bénévole et pacifique, elle devient tout à coup impatiente, trépidante, fiévreuse : on sait quelquefois d'où vient un rassemblement, on ne sait jamais ce qui en sortira. Furieuse, une plaisanterie la désarme. Elle va pendre à la lanterne l'abbé Maury : « Et quand vous m'aurez pendu, y verrez-vous plus clair ? » Et le voilà sauvé. Elle ignore toute mesure et ne sait ni aimer ni haïr à demi ; elle n'a que des idoles dont elle fait des victimes. C'est le domaine de la sensibilité, du caprice et des nerfs.

C'est le domaine de la folie. La foule est folle. Il y a une espèce de délire bien connu des aliénistes, le « délire en commun. » On constate dans la foule les mêmes troubles cérébraux dont souffrent les aliénés : folies partielles, manies, monomanies, incapacité de faire attention, ou, au contraire, d'échapper à une obsession, et surtout un orgueil insensé, une monstrueuse infatuation. Il y a une hypertrophie du moi collectif aussi bien que du moi individuel. Les despotes ont été parfois dégoûtés par l'épaisseur de certaines flatteries ; il n'est encens de si bas prix dont la foule n'ait aspiré avec délices le parfum grossier. Orgueilleuse, la foule est insatiable, et elle est intolérante. Tout lui est dû, tout lui est permis, rien n'est permis contre elle. Elle regimbe au moindre avertissement. Elle flaire dans tout contradicteur un ennemi. Elle a la monomanie du soupçon. Elle a peur de tout ; et c'est par peur qu'elle devient terroriste. Sa folie est vite folie furieuse. Si les Terroristes de 1793 ont fait régner la Terreur, c'est qu'ils ne pouvaient faire régner autre chose, la Terreur étant d'abord en eux ; ils se sentaient saisis à la gorge et secoués par des forces terribles ; pour se sauver, ils prenaient à la gorge leurs voisins et les secouaient de même. Ils ne faisaient, en somme, que transmettre une commotion [1].

La foule n'est pas toujours criminelle. Il y a aussi la foule bienfaisante. Il y a les « foules d'amour » dont parle M. Tarde. C'est surtout des foules criminelles (cabochiens, jacques, écorcheurs, septembriseurs, grévistes, etc.) que se sont occupés les sociologues, parce que malheureusement le crime frappe les yeux plus fortement que la vertu. Mais la puissance de la foule est extrême pour le bien comme pour le mal.

[1] Toute initiative féconde émane d'une pensée individuelle, indépendante et forte ; et pour penser, il faut s'isoler non seulement de la foule, dit Lamartine, mais du public.

[1] C'est « la poussée d'une cohue qui s'étrangle aux issues d'une salle où un cri d'alarme a été jeté. L'instinct de conservation est affolé. » Et voilà comment, tandis que tant de fouilles studieuses dans leurs biographies personnelles, individuelles, les montrent sous un jour moins odieux, la Révolution n'en reste pas moins la Révolution, la folie collective de la destruction. Voir les pénétrantes études publiées par M. Paul Desjardins sur *Thomas Paine républicain*, dans la *Revue Bleue*, l'été dernier (d'avril à août 1901).

Intelligente, elle ne le sera jamais ; mais, émotive, elle demande à se laisser entraîner. C'est une force sous pression, tout dépend du moteur. Rien n'est plus facile que de surexciter en elle les instincts de férocité qui sommeillent plus ou moins timides en chacun de nous depuis la faute d'Adam ; rien aussi n'égale la puissance de noble exaltation qui se dégage d'une foule. C'est sur une foule que les idées généreuses et les mots magnifiques d'honneur, d'abnégation, de dévouement, produisent le plus d'effet ; l'individu peut échapper à leur prestige, non la collectivité. L'élan patriotique donne aux armées le facteur essentiel, le facteur moral. Sur le champ de bataille, des troupes entières font, sans hésitation comme sans doute possible, le sacrifice de leur vie. C'est en foule que nos aïeux du moyen âge furent soulevés par l'enthousiasme religieux des Croisades. C'est aux foules que s'adressent Urbain II, saint Bernard, saint Dominique, saint Vincent Ferrier, saint Jean de Capistran. C'est à une foule qu'est allée la première prédication apostolique de saint Pierre au sortir du Cénacle. C'est à la foule que parlait le Maître. Voyez la *Prédication de saint Paul à Athènes*, de Raphaël : jamais artiste n'a exprimé avec plus de véhémence, peint avec plus de feu la puissance de la parole humaine, l'impétuosité de la foi qui embrase et soulève une multitude. Et ici, évidemment, nous sortons de la psychologie naturelle, nous sommes sur le terrain de la psychologie surnaturelle : mais l'une ne contredit pas l'autre. La grâce n'exclut pas la nature, mais utilise toutes les réserves d'énergie déposées dans la nature par Celui qui est l'auteur et de la nature et de la grâce. Et quand on parle de la « foule criminelle, » s'imagine-t-on rester toujours dans le domaine strict de la nature ? et croit-on que le préternaturel diabolique n'y intervienne pas souvent très efficacement ?

Mais, au-dessous de ces élans exceptionnels, passagers, d'enthousiasme et d'immolation, c'est dans la vie quotidienne aussi qu'il faut savoir démêler l'influence bienfaisante des « foules d'amour. » Un deuil ressenti de tous, un soir de Toussaint, une solennité de première communion, la foule qui se répand par les rues un jour de fête, unie dans un même sentiment de joie, dans le plaisir de sympathiser : que de choses qui contribuent à nouer des liens, à créer une atmosphère de charité, de bonheur, de paix sociale ! On se sent les fils d'une même famille, d'une même nation, d'une même Eglise, d'un même Dieu... ; et voilà le catéchisme entré dans la « psychologie des foules, » où M. Sighele n'avait certes guère songé à lui donner doit de cité. « Si l'on met en balance, écrit M. Tarde, l'œuvre quotidienne et universelle des foules d'amour avec l'œuvre intermittente et localisée des foules de haine, on devra reconnaître que les premières ont beaucoup plus contribué à tisser ou resserrer les liens sociaux que les secondes à déchirer par endroits ce tissu. » *Ubi sunt duo vel tres congregati in nomine meo, ibi sum in medio eorum* (Matth., XVIII, 20) ; le tout est d'y mettre cet *in nomine meo,* et il n'y a que l'Eglise qui ait mission et grâce d'état de le faire. Mais, quand elle l'y met, la foule cesse d'être foule : c'est une assemblée, une réunion, une corporation, une « congrégation, » etc. C'est une chose ordonnée, et non plus la confusion, le pêle-mêle qu'implique le mot « foule. »

X. — Des foules qui n'ont rien du type d'une « foule d'amour, » ce sont ces masses qui se sont soulevées il y a soixante ou quatre-vingts ans au nom du principe des nationalités et s'agitent avec une recrudescence de colère aux quatre coins de notre vieille Europe, Finnois en Russie, Catalans en Espagne, Islandais au seuil des glaces polaires, Irlandais dans le Royaume-*Uni,* Alsaciens-Lorrains en Allemagne, Flamingants contre Wallons en Belgique, Bulgares contre Serbes en Macédoine, Norvège contre Suède, Danois annexés du Slesvig-Holstein qui ne veulent rien savoir de la Prusse, et surtout mêlée générale et suraiguë en Autriche-Hongrie, la terre d'élection des luttes de races et de nationalités, bouillon de culture de haines sans cesse montantes, Allemands contre Italiens en Tirol, Italiens contre Slaves sur la côte adriatique, Roumains contre Hongrois, Slaves contre Allemands en Bohême, en Moravie, en Styrie, en Carinthie, en Carniole, Allemands et Hongrois partout et contre tout le monde.

Ces questions de races et de nationalités [1] n'ont rien de commun avec la conception chrétienne du patriotisme. L'idée de race est une idée barbare, exclusive, rétrograde, qui n'a rien de commun avec l'idée large et civilisatrice de patrie. Il y a des siècles que les races se sont fondues dans des patries. Que de sangs divers coulent dans nos veines, à nous Français ! L'Angleterre n'est-elle pas un mélange de Gaëls, de Danois, de Saxons, de Normands ? Les Etats-Unis ne se grossissent-ils pas quotidiennement des alluvions de toutes les races du monde ? La Suisse n'est-elle pas une réunion volontaire et heureuse de trois races diverses ? « Il y a une douceur ineffable dans le mot de Patrie, écrit M. Emile Ollivier *(Du principe des nationalités,* p. 169), précisément parce qu'il exprime, non une agrégation fatale, mais une création libre, affectueuse, dans laquelle des millions d'êtres humains ont mis leur cœur pendant des siècles. » Et l'on voudrait que le progrès

[1] Ces deux termes de *race* et de *nationalité* peuvent s'employer l'un pour l'autre. Des théoriciens ont essayé de les distinguer, de les opposer même, plus ou moins artificiellement, surtout avec l'arrière-pensée de tenter une purification du fameux « *principe des nationalités* » tel qu'il a été formulé par Napoléon Ier et si lamentablement appliqué par Napoléon III. Mais, au fait, actuellement, et en pratique, les questions de nationalité se confondent avec les questions de race ; et l'on n'aspire à former une nationalité à part que parce que l'on a conscience d'être d'une race à part.

consiste à isoler de nouveau chaque race et à la ramener sur elle-même !

Ou en tout cas, s'il arrive que ces luttes de races mettent en avant le patriotisme et s'abritent sous le manteau du sentiment patriotique, c'est alors le patriotisme entendu à la moderne et tel qu'il s'est développé et surchauffé surtout à partir de la Renaissance, lien non plus d'amour et de rapprochement, mais tison de haine et de désunion. C'est là un sentiment qui est, à proprement parler, d'essence païenne ; il a grandi sous l'influence du renouveau de paganisme qui a débordé sur la société chrétienne au xv^e siècle ; il est la négation de la fraternité chrétienne telle que la connut le moyen âge, telle que la veut l'Eglise ; il a fait l'Europe moderne, et c'est pourquoi l'Europe moderne est mal faite. Les guerres de l'avenir, si la Providence ne nous guérit d'autre façon, vous diront ce que sont les peuples quand ils se ruent les uns sur les autres, sans autre mobile que la haine nationale, sans la conscience d'un lien idéal, antérieur et supérieur aux combinaisons égoïstes et transitoires de la politique humaine.

XI. — Or, cette exaspération du sentiment national, non seulement est incompatible avec l'esprit chrétien, qui est un esprit d'union ; mais elle tend à détruire l'unité extérieure elle-même de l'Eglise. Et ce n'est que justice de dire avec M. Carry *(Correspondant* du 10 septembre 1901) que « toute l'histoire de l'Eglise n'est qu'une lutte contre les déviations de l'Esprit particulariste et national. »

Quelques jalons seulement. Le christianisme était à peine fondé qu'il se trouvait aux prises avec l'esprit nationaliste. N'est-ce pas là, au fond, l'esprit des judaïsants quand ils voulaient que la doctrine de Jésus restât le monopole exclusif de la race juive ? Finalement ce fut la conception chrétienne qui prévalut ; le nationalisme juif fut vaincu par ce cosmopolitisme supérieur de la religion nouvelle ; et l'Empire romain, qui réunissait alors sous une même souveraineté tous les peuples et toutes les races du monde connu, fournit au christianisme à la fois l'instrument et le cadre le plus désirable pour son extension et sa diffusion.

L'empire, comme le christianisme, était dominé par l'idée d'universalité : ils semblaient faits l'un pour l'autre, et c'est avec raison qu'on a vu dans cette coïncidence du christianisme et de la *pax romana* l'exécution d'un merveilleux plan de la Providence.

Viennent les barbares : l'Eglise les christianise à leur tour, et c'est là le fondement de la civilisation européenne. Supposez l'Eglise absente du monde, et les Barbares se ruant sur un empire resté complètement païen sans rencontrer l'Evangile sur leur route : quel effondrement ! quelle anarchie ! — Mais le christianisme était là ; il amortit le choc entre le vieux monde romain et les races nouvelles qui entraient en scène. Les diverses nationalités européennes commencèrent à se développer sous l'esprit chrétien, qui dominait ces races rivales, pacifiant leurs divisions et émoussant leurs antagonismes. C'est Rome toujours qui leur fournissait un abri et un point de ralliement, la Rome des Papes, qui avait conservé dans une transfiguration surnaturelle l'idée d'universalité, mais se contentait de l'imposer par la douceur et la persuasion. Tout le moyen âge est dominé par l'idéal d'une république chrétienne réunissant toutes les nationalités sous la présidence pacifique du Pape.

Si l'esprit nationaliste se réveilla alors et entama sérieusement l'unité chrétienne, ce ne fut point en Occident, mais en Orient. On peut assigner bien des causes de détail au schisme de Photius ; mais la vraie cause, la cause radicale, déterminante, ce fut l'antagonisme entre l'esprit latin et l'esprit grec. Cet antagonisme n'était point dans la nature des choses, évidemment ; il n'était point insurmontable, pas plus que ne l'est une passion quelconque. Les deux Eglises avaient vécu pendant des siècles en excellente harmonie, puis avec des alternatives de brouille et de réconciliation ; puis, l'esprit de discorde qui sommeille au fond de chacun de nous, se surexcita. Par orgueil, par une fausse conception de sa nationalité, Byzance s'insurgea contre Rome. Le concept étroit, exagéré, de la race, de la langue, de la culture nationale, brisa l'idée de l'universalité chrétienne. Là est la longue origine du schisme grec : une haine nationale intense, cette haine de l'esprit latin qui a fait échouer toutes les tentatives de réconciliation et qui, à la veille même de l'entrée des Turcs à Constantinople, se traduisait encore par ce cri sauvage : *Plutôt le croissant que la tiare !* — Evidemment on n'en était pas arrivé là du premier coup. Les Grecs ont mis sept cents ans à consommer leur schisme (du IV^e au XI^e siècle). Sept cents ans d'union nominale avec Rome, d'une union essentielle qui, malgré des ruptures intermittentes très aiguës, finissait toujours par sauvegarder à peu près le principe de la subordination hiérarchique, mais mêlée de combien de défiances, de jalousies, de revendications obliques, cette union ! Tous les grands schismes ont été préparés de loin. Quand on se met à marchander son obéissance et qu'on se laisse aller vis-à-vis de Rome à des attitudes plus ou moins défiantes, boudeuses ou réfractaires, on ne sait jamais comment cela finira, jusqu'où l'on ira, jusqu'où iront ceux qui, venant après nous, développeront les conséquences de nos fautes !

XII. — La grande rupture du XVI^e siècle, la Réforme, elle aussi, eut ses causes lointaines ; et de ces causes, la plus profonde comme la plus saillante, celle qui domine et commande toutes les autres, c'est le particularisme national germa-

nique. Les deux grandes nations qui levèrent contre Rome le signe de la révolte sont précisément celles que leur sang germanique séparait le plus du monde latin : l'Allemagne et l'Angleterre (avec les autres nations du Nord, leurs satellites). Cette haine de Rome n'était pas nouvelle en Allemagne. Elle couve sous tout le moyen âge allemand, des flamboyants Othon du xe siècle, à travers les tristes Henri des deux siècles suivants, jusqu'aux violences des Hohenstaufen et à la décrépitude des Habsbourg. Elle domine toute la querelle du sacerdoce et de l'Empire. C'est un empereur allemand, Louis de Bavière, qui fait le premier codifier par des théologiens de cour (Marsile de Padoue, Guillaume d'Occam) la doctrine de l'asservissement de l'Eglise et de la suprématie du pouvoir impérial germanique. Avec les autres princes, en France, en Hongrie, en Bohême, en Espagne, à Naples, la papauté fut en butte à des difficultés qui n'avaient qu'un temps et se terminaient par des réconciliations sincères. En Allemagne, les rancunes sont tenaces [1], le particularisme national s'en empare et les avive ; quand Luther paraît, tous les éléments morbides accourent à lui, et l'on salue en lui « une personnification de l'esprit de la race, » le vrai, l'authentique Allemand, *der echte deutsche Mann*.

Ce qui est vrai de l'Allemagne, l'est aussi de l'Angleterre. Le particularisme insulaire des Anglais explique toute leur histoire. *Et toto penitus divisos orbe Britannos*. Les Anglais ont toujours eu une tendance à se distinguer et à se séparer des autres peuples. On demandait un jour à un Anglais pourquoi son pays n'avait jamais voulu adopter le système métrique : « Parce que, dit-il, nous voulons conserver un système qui n'appartient qu'à nous. Il nous faut un système de mesure anglais pour le même motif que nous voulons une religion anglaise. » Et si le protestantisme en Angleterre n'est pas allé, comme en Allemagne, jusqu'au bout de ses conséquences doctrinales, c'est qu'il fut, de l'autre côté de la Manche, un schisme encore plus qu'une hérésie. Il suffisait à l'instinct national anglais d'avoir écarté la suprématie de Rome, tandis qu'en Allemagne, Rome mise de côté, restait cet instinct d'idéalisme nuageux qui n'eût de cesse qu'il n'eût volatilisé l'un après l'autre tous les dogmes chrétiens.

Encore une fois, pas plus pour l'Allemagne ou l'Angleterre que pour Constantinople, il ne faut tomber dans le fatalisme historique, comme sont portés à le faire les historiens modernes, adeptes de la fameuse théorie de Taine sur les trois facteurs irrésistibles des œuvres humaines (la race, le milieu, le climat). Il n'y a rien d'irrésistible ni de nécessaire dans l'ordre des choses morales. Nulle race n'est prédestinée au schisme ou à l'hérésie. Les peuples comme les individus ont leur tempérament, leurs instincts, leurs penchants. Nul instinct n'est incorrigible. Le penchant national, quand il s'exagère, dispose au schisme. Il faut le combattre, le réduire à ses justes proportions. Il faut aimer son peuple et son pays, comme aussi il se faut aimer soi-même. L'amour de soi, mal compris ou mal dirigé, devient égoïsme et peut conduire à la ruine totale de l'être moral ; l'amour de la race, s'il se fausse et s'exacerbe, devient, lui aussi, égoïsme, — égoïsme collectif si l'on veut, ce qui n'en atténue pas le virus, — et peut conduire à la catastrophe suprême, au schisme [1]. Mais, en tout ceci, il y a

[1] A la veille de la guerre de 1870, ils prétendaient sérieusement venger dans le sang des Français la mort du dernier Hohenstaufen, de ce misérable Conradin que Charles d'Anjou fit décapiter à Naples. — Un autre, à qui l'on demandait ce que voulait l'Allemagne : « Nous voulons, répond-il, revenir au traité de Verdun entre les fils de Louis le Débonnaire. » — D'autres enfin saluaient dans le Hohenzollern le héros suscité de Dieu pour venger Arioviste et Charles-Quint des coups que leur avaient portés, à quinze cents ans d'intervalle, Jules César et François de Guise. « Vous avez certainement oublié cela, nous disait Henri Heine il y a soixante ans, mais nous n'oublions rien, nous. » — Par où vous voyez la sottise des larmes d'une George Sand qui écrivait, pendant la guerre de 1870 : « Ce qui m'afflige autant que nos malheurs, c'est le rôle d'une nation protestante, civilisée, philosophe, telle que la Prusse. Je suis honteuse et pénétrée de douleur en songeant que le sentiment public s'est égaré si monstrueusement en Allemagne » ; — et l'imbécillité hypocrite de Renan qui avait longtemps salué l'Allemagne comme sa « maîtresse » et « souffrait », lui et ses pareils, en voyant « *la nation qui leur avait enseigné l'idéalisme railler tout idéal*. »

[1] Question de mesure, comme toutes les questions morales. Notre pauvre nature, sur ce point comme sur d'autres, oscille entre des tendances opposées. Isolés de l'Eglise et de la règle morale, les peuples modernes n'ont pas trouvé l'équilibre. En politique intérieure, alternatives formidables de licence et de césarisme ; en politique internationale, exaltations furieuses de patriotisme ou rêveries d'un humanitarisme idéal.

Ces bons Allemands, quand ils se mettent à réagir contre les excès du particularisme national, dépassent toutes les bornes. Il y a cent ans, on les a vus tout entiers à un humanitarisme ridicule. Ils ne voulaient plus entendre parler de patrie ; ils étaient tous les « citoyens du monde. » — Les patriotes, pour Herder, étaient des façons de don Quichotte : il qualifiait de barbarisme le duel entre deux patries. — Schiller, pareil à ces libres-penseurs qui réputent la religion bonne pour les enfants, ne permettait qu'aux peuples enfants de s'agenouiller devant l'autel de la patrie : les Allemands devaient se contenter d'être *hommes*. — Puérilité pour Schiller, le patriotisme était pour Lessing une « faiblesse héroïque, » et il se piquait de « s'en passer volontiers. » — Gœthe, mettant au service de son superbe égoïsme son don naturel de synthèse, professait que, dans l'histoire des peuples, le patriotisme n'est qu'un accident, et s'attardait à développer l'adage : *Ubi bene, ibi patria*. — Henri Heine, toujours original, rafraîchissait l'aspect du débat : il invoquait l'arithmétique pour établir que l'humanitaire a quarante fois plus de valeur que le patriote, les Allemands ne formant que le quarantième de l'humanité. Qu'était-ce d'ailleurs que l'Allemagne ? Un embryon de l'état de société. Et qu'était-ce que l'humanité ? Un épanouissement de l'état de nature.

Tant d'idéalisme en l'air appelait une réaction réaliste. L'Allemagne, prosternée au pied de l'altière tribune d'où vaticinaient les Lessing et les Herder, les Schiller et les Gœthe, finit par conclure qu'un peuple qui produit de tels penseurs est le premier de l'humanité ; que les autres peuples doivent d'abord se germaniser pour devenir dignes de faire partie de l'humanité ; qu'il n'y a pas de culture humaine en dehors de la culture germanique... D'où le nationalisme pratique des

faute, et responsabilité morale des individus et des peuples. La race, le milieu, les circonstances historiques peuvent diminuer la liberté, donc la culpabilité ; la supprimer, jamais.

Il ne faut donc pas voir dans le protestantisme l'aboutissement nécessaire du développement historique des races germaniques. Il faut espérer, au contraire, qu'il n'aura été qu'un accident dans leur histoire. Ne voit-on pas aujourd'hui le catholicisme regagner peu à peu chez ces peuples (surtout en Angleterre, en Danemark, en Norvège) le terrain perdu, et y poursuivre le cours de ses pacifiques conquêtes ? Comment identifier le germanisme et le protestantisme, quand, à l'heure actuelle, les catholiques, au nombre de vingt millions, forment le tiers de la population de l'Empire allemand et y exercent une influence encore supérieure à leur force numérique ? Guillaume II a plus de sujets catholiques que le roi d'Espagne ; et le chiffre des individus catholiques de race allemande, en y comprenant les Allemands catholiques d'Autriche, égale presque celui des catholiques français. Il serait donc absurde de prétendre qu'il existe un antagonisme irréductible entre l'esprit germain et l'esprit catholique.

De même, en Angleterre, l'anglicanisme fut le triomphe momentané du particularisme et de l'égoïsme national. Mais y a-t-il rien de plus consolant, dans l'histoire de l'Eglise au XIXe siècle, que le mouvement de renaissance catholique qui s'est produit de l'autre côté de la Manche et qui un jour, s'il plaît à Dieu, jour peut-être plus rapproché qu'on ne croit, ramènera l'île des saints dans le giron de l'unité ?

Le nationalisme fauteur du schisme a pu célébrer ses triomphes ; mais, envisagés dans la suite des temps, ils ne sont ni aussi longs ni aussi complets qu'un esprit de courte vue se plaît à l'imaginer. Le principe cosmopolite, supranational, du catholicisme survit à toutes ses défaites et reste, aujourd'hui avec plus d'évidence que jamais, l'une des forces motrices de la civilisation européenne. Le protestantisme a essayé de fonder des Eglises nationales : ces Eglises n'ont pas vécu. Partout elles se sont abîmées dans le rationalisme et l'indifférence, ne conservant qu'un simulacre de vie dans les cadres factices où les maintient l'appui intéressé des Etats : démonstration éclatante de l'impuissance du nationalisme politique à fonder rien de durable en religion. Les Eglises nationales ont été partout la ruine de l'esprit chrétien. La seule idée de fonder une Eglise nationale est la négation même du christianisme, du messianisme universel, et marque, comme la Renaissance dont elle est contemporaine, un retour très évident au paganisme pour lequel l'identification des dieux et de la cité était un principe fondamental [1].

La France, elle aussi, dans ces mêmes siècles où la Réforme et l'esprit de la Réforme sévissait ailleurs, la France eut sa petite épidémie de rationalisme religieux, sous la forme atténuée du gallicanisme. On a même dit que le gallicanisme avait constitué pour nous une sorte de vaccination qui avait empêché la diffusion du virus protestant. Quel vaccin ! et combien nous lui devons peu de reconnaissance ! Le gallicanisme, de sa nature, conduisait directement au schisme, et quelques évêques furent, en fait, au XVIIe et au XVIIIe siècles, en rupture de communion avec Rome. Si la masse du pays s'arrêta à mi-chemin, c'est, à nos yeux, une des plus grandes et des plus gratuites manifestations de la miséricorde divine qui nous retint au bord de l'abîme et suscita ensuite chez nous, au XIXe siècle, un merveilleux épanouissement des doctrines romaines sous la conduite des Pie, des Gousset, des Gerbet, des Guéranger, etc. Mais faire du gallicanisme un vaccin, ceci n'a plus de nom en histoire et semble ne pouvoir s'expliquer que par un amour effréné des traits d'esprit ! On ramène d'ordinaire l'origine du gallicanisme au début du XVe siècle, au concile de Constance, suivi bientôt du concile de Bâle. Mais le gallicanisme, alors et pendant tout le XVe siècle, n'a rien de spécifiquement français ; il sévit plus

hommes d'Etat et des hommes de guerre ; d'où le mépris profond pour tout ce qui en Europe n'est pas germanique, races latines au sud, races slaves à l'est ; d'où l'idée de la mission providentielle et de la vocation conquérante du germanisme... (Voir G. Goyau, *Patriotisme et humanitarisme, Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1901 ; et le beau livre de M. Lévy-Brühl, *L'Allemagne depuis Leibniz, Essai sur le développement de la conscience nationale en Allemagne, 1700-1848).*

[1] Un Monsieur qui signe « un curé de campagne » écrivait l'autre jour au *Journal des Débats* (nº du 15 septembre 1901), à propos des idées de schisme qui flottent dans l'air, une lettre peu tendre pour « les religieux, les comtes et les marquises, » où il essaie de mettre en circulation le nom de *clergé national :* « Clergé français, clergé national, il (le clergé paroissial) est fier de ses titres. » — Nous n'admettons pas l'épithète de « *national* » appliquée à un clergé. Il y a des choses qui se nationalisent, et d'autres qui ne se nationalisent pas, c'est-à-dire qui sont beaucoup trop grandes et trop élevées pour se laisser enfermer dans les limites toujours étroites des nationalités. Il n'y a pas de « science nationale, » par exemple : la science est, ou elle n'est pas. Les membres du clergé ont une patrie, et les savants aussi en ont une : mais le terme de « *clergé* » désigne un ensemble qui nous élève nécessairement au-dessus de tout ce qui serait particularités individuelles, familiales ou « nationales. » Parce que la majorité des cardinaux est d'origine italienne, irez-vous parler d'un « Sacré Collège national ? » — Même l'expression de « *littérature nationale,* » d' « *art national,* » n'a rien qui nous flatte. Qu'est-ce qui fait la grandeur de notre littérature du XVIIe siècle, de la littérature grecque classique, sinon que ce sont précisément des littératures « *humaines,* » supranationales, aussi peu spécifiquement nationales que possible, échappant dans leur ensemble à ce qu'il y a de nécessairement étroit et fermé dans ce concept de *national ?* Qu'est-ce qui fait l'infériorité des littératures germaniques ou scandinaves, sinon que cette fois nous avons affaire à des littératures vraiment et étroitement « nationales, » et plus ou moins inaccessibles (dans la mesure même où elles restent « nationales ») au reste de l'humanité ? Pourquoi Gœthe est-il le plus grand écrivain de son pays, sinon parce qu'il en est le moins spécifiquement germanique ? Etc., etc.

ou moins partout, et incomparablement plus en Allemagne qu'en France. Rien de lamentable comme l'histoire du xv[e] siècle allemand, des revendications sans fin des princes allemands, de leurs déloyautés vis-à-vis d'une Rome patiente à l'excès, de la conclusion finale de ces *Concordats germaniques* que Rome dut consentir au prix de quelles angoisses ! L'Allemagne était sur la voie du schisme ; et un érudit de nos jours, M. Félix Rocquain, très anti-romain lui-même, n'a pas eu trop de peine à entasser trois gros volumes sur *L'Esprit de Réforme avant Luther*. Or, en France, en ce même xv[e] siècle, la situation n'était guère meilleure avec la *Pragmatique* de Charles VII et le conciliabule organisé par Louis XII à Pise, à l'aube du siècle suivant. Encore une fois, si le gallicanisme de ce temps-là est resté pour nous à l'état de vaccin, ce n'est pas sa faute ; ailleurs il développait ses ravages avec furie. Si nous avons échappé au schisme, c'est par une miséricorde insigne, d'autant plus insigne que la Providence a choisi pour cela les plus indignes des instruments, les plus dissolus des princes, un François I[er] et un Henri II, comme si elle eût voulu faire éclater à tous les yeux que le salut de la France était vraiment, exclusivement l'œuvre de Dieu. *Perditio tua ex te, Israel ; tantummodo in me auxilium tuum.*

XIII. — Les questions de nationalités ont été envisagées par beaucoup, au début du xix[e] siècle, comme des questions politiques et d'ordre exclusivement temporel, où l'Eglise n'avait pas à intervenir. Par ce qui précède, on voit ce qu'il en est. Toute exagération du sentiment national tend, de sa nature, au schisme. Ce qui se passe aujourd'hui, depuis deux ans, sur la lisière de la Bohême et dans les régions allemandes de l'Autriche, en est une nouvelle et douloureuse preuve. Le *Los von Rom*, dont nous entretenions nos lecteurs dans notre dernière Causerie, le *Los von Rom* a échoué, répète-t-on souvent, en ce sens qu'il n'a pas déterminé le grand courant de schisme national sur lequel on semblait compter. Mais il n'en est pas moins pénible de constater qu'il a enregistré de nombreux succès partiels, que des milliers de catholiques (à défaut des millions annoncés), des paroisses entières sont passés au protestantisme, et qu'enfin et surtout le mouvement n'est pas encore en train de s'arrêter : il se poursuit avec lenteur, et nul n'en peut prévoir sûrement la fin. A l'origine de tout cela, des rivalités de races !

Mais, n'iraient-elles pas jusque-là, les querelles de races sont, pour un pays, l'élément de discorde le plus efficace, le plus inextinguible. Nos luttes politiques n'en donnent pas une idée ! Elles sont donc un mal moral, et, à ce titre, relèvent de l'Eglise. Elles créent des difficultés sans cesse renaissantes à l'administration ecclésiastique. Les conflits provoqués par l'antagonisme des races chez les diverses nations de l'Ancien et du Nouveau Monde, constituent, à l'heure actuelle, un des plus gros sujets de préoccupation pour la Papauté. Aucune question ne donne, comme on dit, autant de fil à retordre à la diplomatie pontificale.

Voyez l'Autriche. Ce n'est pas seulement le gouvernement impérial, c'est l'Eglise, c'est la Papauté, qui doivent soutenir une lutte de tous les jours, de tous les instants, pour ramener à des limites raisonnables les revendications des diverses nationalités de la monarchie. Chaque nomination d'évêque, dans les diocèses où diverses races se trouvent aux prises, donne lieu à d'interminables négociations. En Bohême, pays en grande majorité tchèque, l'archevêque actuel de Prague est tchèque, Mgr Skrbensky : colère des Allemands. Son prédécesseur, au contraire, le cardinal Schœnborn, appartenait à la haute noblesse allemande ; mais les Allemands n'admettent pas le système des compensations : au nom de la supériorité de leur race, ils veulent tout pour eux. Au mois d'août dernier, Rome crut bien faire de donner à Mgr Skrbensky, surchargé, deux coadjuteurs : l'un de race tchèque, Mgr Krasl, l'autre de race allemande, Mgr Frind : colère du clergé tchèque, qui voit déjà poindre une nouvelle répartition ecclésiastique de la Bohême en circonscriptions tchèques et circonscriptions allemandes, ce qui serait fermer aux prêtres tchèques l'accès des grasses prébendes de la Bohême allemande pour les reléguer dans les pauvres paroisses des montagnes. Et cependant, cette nouvelle répartition s'impose. L'obstacle, c'est que la Bohême allemande fournit trop peu de vocations. On est bien obligé de recourir au clergé tchèque pour desservir les paroisses allemandes. Qu'arrive-t-il ? C'est que la sympathie ne s'établit pas entre le curé et ses ouailles, et l'antipathie va parfois jusqu'à l'apostasie en masse, comme on l'a vu au cours du *Los von Rom* [1].

[1] Ces antipathies ont quelque chose de très factice, comme il arrive partout où les passions sont surexcitées. Dans un pays qui est limitrophe de la Bohême au nord, dans le royaume de Saxe, la plus grande partie du clergé catholique est wende (nos lecteurs se souviennent peut-être que les Wendes sont de race slave). Or, ces prêtres wendes sont parfaitement acceptés des milieux catholiques allemands où ils sont envoyés.

On dit que déjà se sont engagés, à Vienne et à Rome, des pourparlers en vue d'une nouvelle répartition des diocèses de Bohême. Rien d'officiel n'a encore été porté à la connaissance du public. Mais voici les bruits sérieux que nous pouvons enregistrer :

1° Création d'un nouveau diocèse d'*Egra* (Egra est l'orthographe tchèque ; l'orthographe allemande est Eger), comprenant les onze décanats (ou vicariats, comme on dit là-bas) allemands de l'archidiocèse de Prague, en tout 180 paroisses et environ 500.000 âmes, plus quelques décanats allemands du diocèse voisin de Leitmeritz (*Eger* ou *Egra* est une ville de 25.000 âmes environ, à quelques kilomètres de la frontière bavaroise et de la frontière saxonne ; même ceux qui ne font pas profession de s'intéresser aux choses tchèques la connaissent, parce que c'est là que fut assassiné Wallenstein) ;

2° Création d'un nouveau diocèse, entièrement tchèque, à *Kuttenberg* (non loin des sources de l'Elbe), comprenant les décanats tchèques actuellement rattachés à Leitmeritz et quelques décanats tchèques du diocèse

Mêmes difficultés à l'autre extrémité de la monarchie, en Istrie, où l'élément italien lutte contre la prépondérance slave. Trieste a aujourd'hui un évêque slave : les Italiens se prétendent lésés dans leurs droits. Si le Vatican eût donné à Trieste un évêque italien, le pouvoir central de Vienne l'eût accusé de favoriser les aspirations irrédentistes, au détriment des Slaves qui sont plus loyalistes [1]. Quelque parti que prenne la diplomatie pontificale, elle ne peut éviter de faire des mécontents : c'est ce qui s'appelle être entre l'enclume et le marteau, et il n'y a guère de diocèse en Autriche où pareille situation ne se reproduise.

Où il est le plus facile à Rome de s'en tirer, c'est quand les races juxtaposées sont de rites différents : chacune alors a son évêque. En Galicie nous trouvons aux prises Polonais et Ruthènes, les uns et les autres cependant appartenant à la grande famille slave. Mais les Ruthènes, au nombre de près de quatre millions, sont de rite ruthène, et les Polonais de rite latin : divergence qui écarte tout danger de compétition pour les dignités ecclésiastiques. C'est ainsi qu'à Lemberg ou Lwow (capitale de la Galicie) nous trouvons trois archevêques catholiques : un de rite latin, un de rite ruthène-uni, et un de rite arménien (sans préjudice des hiérarchies protestante et rabbinique).

Même état de choses en Transylvanie. Là, les Roumains sont en butte à la tyrannie effrénée des Magyars, comme un procès politique des plus retentissants l'a rappelé au monde entier il y a quelques années. Mais ces Roumains catholiques, au nombre de un million et demi, appartiennent à un rite oriental, au rite roumain uni, ce qui les soustrait en grande partie aux tracasseries religieuses de l'élément magyar, qui est de rite latin.

Mais la liturgie n'est pas le spécifique universel contre tous les maux qui peuvent fondre sur l'Eglise. Elle faillit même provoquer en Autriche, il y a quelque quinze ans, un conflit politico-religieux des plus sérieux. Voici à quelle occasion.

En 1886, le Monténégro (principauté indépendante comme on sait, à l'extrémité de la côte dalmate) conclut avec le Saint-Siège un concordat qui autorisait les catholiques monténégrins à conserver la liturgie slave dont ils usaient de temps immémorial. Ce fut une stupeur de jalousie chez tous les Slaves d'Autriche. Un mouvement se produisit dans tout le monde slave pour obtenir de Rome une concession analogue. Grand émoi à Vienne : on y redoutait, non sans apparence de raison, que le jour où tous les Slaves catholiques d'Autriche arriveraient à nationaliser leur liturgie, ce mouvement de slavisation religieuse ne pesât d'un poids énorme dans le courant panslaviste. Le jour où les Slaves catholiques prieraient en slave au lieu de prier en latin, une ligne imperceptible, facile à franchir, les séparerait des Slaves orthodoxes (c'est-à-dire schismatiques). Autoriser la liturgie slave, c'était préparer les voies à l'invasion russe et à la dislocation de l'empire des Habsbourg. Ce fut ainsi, du moins, qu'on l'interpréta à Vienne ; et le télégramme panslaviste et russophile adressé par Mgr Strossmayer, évêque autrichien et le grand champion du slavisme, à la Société de géographie de Moscou, n'était pas pour diminuer les appréhensions.

L'empereur François-Joseph intervint personnellement auprès du pape pour arrêter ce mouvement en faveur de la liturgie slave. Léon XIII comprit ses sollicitudes ; et, en 1887, le nonce Galimberti adressa à tous les évêques d'Autriche une circulaire déclarant que la concession de la liturgie slave était une faveur particulière et exclusive accordée au Monténégro, où les catholiques ne sont que quelques milliers, ce qui en amoindrissait la portée, — mais que le Saint-Siège n'entendait nullement en faire bénéficier les populations slaves de l'Autriche [1].

actuel de Kœniggrætz (célèbre par la bataille dite de Kœniggrætz en Allemagne, dite de Sadowa chez nous) ;

3° Le diocèse actuel de *Leitmeritz* (sur l'Elbe), ainsi amputé de ses parties tchèques, resterait purement allemand.

Les trois diocèses auxquels il s'agit d'enlever quelques districts, Prague, Leitmeritz et Kœniggrætz, sont les plus populeux de la Bohême (Prague avec près de deux millions d'habitants, Leitmeritz et Kœniggrætz avec un fort million et demi chacun), et se prêtent bien, de ce chef, à un démembrement. Il y a la question des vocations : mais peut-être germeraient-elles plus nombreuses dans des diocèses plus unis. Mais il y a surtout la colère des Tchèques. Les Tchèques avancés ou Jeunes-Tchèques ne sont pas moins ardents, pas moins exclusifs que les pangermanistes à revendiquer *toute* la Bohême pour eux. Toute idée de répartition en districts allemands et districts tchèques leur fait dresser les cheveux sur la tête, ils se répandent en menaces contre Rome, rappellent le souvenir de leur Jean Hus, etc. Et quelques semaines après le sacre (8 septembre) des deux coadjuteurs de Prague NN. SS. Krasl et Frind, une assemblée de prêtres tchèques protestait contre la division conjecturée de la Bohême en diocèses allemands et diocèses tchèques, sous prétexte que cette mesure serait « en contradiction directe avec les principes de l'Eglise catholique, qui prescrivent le rapprochement des nations et non leur séparation. » Se rapprocher, c'est fort bien quand c'est possible ; mais, comme disent les Allemands dans un jeu de mots intraduisible, *Schiedlich-friedlich, wenn's nicht anders geht :* mieux vaut se séparer en paix, si l'on ne peut faire autrement.

[1] L'Istrie est un des pays d'Autriche où l'administration ecclésiastique est aux prises avec les plus inextricables difficultés. Autrefois, la répartition était très nette : il y avait des paroisses slaves et des paroisses italiennes, celles-ci surtout dans les ports de la côte, celles-là dans l'intérieur de la presqu'île. Aujourd'hui, avec la facilité et la multiplication des relations, les Slaves se répandent de toutes parts sur la côte. De fortes agglomérations slaves se forment au sein de paroisses jusque-là exclusivement italiennes. Les évêques ordonnent des prédications slaves et des confessionnaux slaves à l'usage de celles de leurs ouailles qui parlent slave. Qu'arrive-t-il ? Les Italiens crient à la violation de leurs droits, et l'on a vu des églises devenir le théâtre des scènes les plus tumultueuses. Dans telle ville de la côte, l'évêque avait prescrit de prêcher le carême et en italien et en slave : il fallut interrompre la prédication slave. *Alter alterius onera portate,* ET SIC *adimplebitis legem Christi.*

[1] Jusqu'où le gouvernement autrichien peut pousser la susceptibilité, c'est ce que montra, il y a un an

Rome ne fut pas pourtant sans se relâcher de son intransigeance. Il existait en Croatie (le fief de Mgr Strossmayer qui, de son petit évêché de Diakovo, exerce dans tout le pays une influence souveraine et incontestée) et en Istrie, un certain nombre de paroisses où la liturgie slave, comme c'était le cas en Monténégro, était en usage depuis de longues années. Ces paroisses demandèrent à la conserver. Rome décida que la liturgie slave resterait en vigueur dans toutes les paroisses qui pourraient justifier d'une possession de trente ans : décision très importante et qui laisse certainement la porte ouverte à des concessions ultérieures.

Mais ce que Rome ne toléra jamais, ce fut l'usage liturgique d'une langue vulgaire. Dans plusieurs de ces paroisses, au lieu de missels en paléoslave, on se servait de missels en slave moderne. Cet usage fut sévèrement prohibé. Rome n'autorisa que les missels en paléoslave, qui est la seule langue liturgique, qui a beaucoup de ressemblance avec le slave moderne (à peu près comme le latin avec l'italien), mais qui n'est plus parlé, ce qui exclut le péril d'une liturgie en langue vivante.

Sur cette question des liturgies en langue vulgaire réclamées par certains réformateurs, le Saint-Siège est intransigeant aujourd'hui autant que jamais : il verrait, dans l'usage liturgique d'une langue vulgaire, une atteinte, une brèche à son principe d'universalité, et comme un acheminement aux Eglises nationales. — Le cas s'est présenté dernièrement encore en Hongrie, et il a été résolu dans les mêmes termes. Deux diocèses de Hongrie ont un certain nombre de paroisses ruthènes. Ces Ruthènes, issus de Galicie, suivent le rite ruthène. Par suite de la cohabitation avec l'élément hongrois, le clergé ruthène de Hongrie avait pris l'habitude de dire la messe en langue magyare (langue qui n'a jamais été reconnue comme langue liturgique, les Hongrois ayant, dès leur conversion et par suite de l'alliance du roi saint Etienne avec la princesse germanique Gisèle en 995, adopté le rite latin). Malgré les résistances du gouvernement de Budapest, le Saint-Siège mit un veto absolu et exigea que les Ruthènes de Hongrie revinssent sans retard à l'usage liturgique de leur paléoslave.

XIV. — Ce n'est pas seulement dans le choix des évêques que les questions de nationalités gênent l'administration du Saint-Siège ; c'est dans la délimitation elle-même des diocèses. Autrefois, les limites des diocèses ne concordaient point nécessairement avec les limites politiques ou ethniques ; tels cantons, tels districts pouvaient changer de maître, par le jeu des batailles et des traités, sans changer pour cela d'évêque et de juridiction épiscopale. C'est ainsi que, jusqu'à la Révolution, on vit des évêques français, de Lorraine, de Flandre ou d'Alsace, enclaver dans les limites de leur juridiction, des territoires qui relevaient de l'Empire (de l'empire germanique, puisqu'alors la désignation d'empire n'était attribuée à aucune autre puissance) ; jusqu'en 1789, les archevêques de Cambrai restèrent princes du Saint-Empire (leur « principauté » était d'ailleurs aussi chimérique et idéale que la « sainteté » de l'Empire).

Aujourd'hui, on comprend que ces enclaves ne soient plus guère possibles. Je ne pense pas qu'il y en ait d'exemples en dehors de l'Autriche : l'archevêque autrichien d'Olmütz (Moravie) a gardé dans son diocèse un district devenu prussien ; et réciproquement, l'évêque prussien de Breslau (le plus grand diocèse d'Europe) tient sous sa houlette non seulement la Silésie prussienne (prussienne depuis cent soixante ans), mais aussi le lambeau de Silésie qui est resté autrichien (600.000 habitants, avec Troppau pour capitale) : la Silésie autrichienne, où les biens ecclésiastiques n'ont pas été sécularisés, fournit le plus clair des revenus de la mense épiscopale de Breslau, et c'est là une considération qui n'est pas à dédaigner. Cette anomalie peut ne pas présenter de grandes difficultés aujourd'hui que les deux empires sont alliés ; mais il n'en serait plus de même le jour où l'antagonisme se réveillerait de nouveau entre Vienne et Berlin. Et dès maintenant, le titulaire actuel de l'évêché de Breslau, le cardinal Kopp, dont les relations personnelles avec l'empereur Guillaume II sont bien connues, passe pour exploiter en faveur des visées germanistes les droits que lui confère sa qualité d'évêque en Autriche : on l'a vu avec peine, en avril 1899, fonder un nouveau séminaire destiné à former un clergé prussophile pour remplacer en Silésie autrichienne le clergé actuel dévoué à l'Autriche ; trois mois plus tard il essayait, sans succès d'ailleurs, à la mort du cardinal Schœnborn, de faire nommer au siège archiépiscopal de Prague le baron de Grimmenstein, d'origine prussienne.

C'est donc sagement que le Saint-Siège a pour principe, aujourd'hui, de calquer autant que possible la juridiction ecclésiastique sur la souveraineté politique, de faire rentrer dans les limites du cadre politique et national l'organisation des diocèses.

(octobre 1900), l'incident soulevé par la réception à Rome de Mgr Strossmayer et de Mgr Stadler. On ne parla de rien moins que du rappel du comte Revertera, ambassadeur d'Autriche auprès du Vatican, parce que le Pape avait reçu *avec une faveur marquée*, disait-on, ces deux prélats, aussi mal en cour à Vienne qu'à Budapest. Tous deux en effet se sont attirés l'inimitié et des Hongrois et des Allemands par leur zèle à défendre les intérêts de leurs ouailles slaves. Le passé de Mgr Strossmayer est connu de tous nos lecteurs. Quant à Mgr Stadler, archevêque de Serajevo (Bosnie), son crime était d'avoir prononcé, au Congrès catholique d'Agram (capitale de la Croatie et foyer du mouvement panslaviste dans le Sud), un discours en faveur de la « *Grande Croatie* », l'Etat dont la reconstruction est rêvée par les Slaves du Sud et qui comprendrait, comme au moyen âge, tous les pays parlant le dialecte croato-serbe (voir *Ami*, 1895, p. 423), ou au moins la Croatie actuelle agrandie de la Bosnie et de l'Herzégovine. Le gouvernement autrichien eût voulu un blâme pontifical pour les deux prélats ; et, au lieu d'un rappel à l'ordre, c'était une belle réception qu'on leur faisait à Rome !

En Suisse même, ce pays à trois ou même à quatre langues (en y comprenant le romanche qui se parle chez les Grisons, aux sources du Rhin et de l'Inn), ce pays qui semble être une protestation vivante et permanente contre le principe des nationalités, — en Suisse, le pouvoir fédéral, d'accord avec Rome, a tenu à faire cesser les anomalies hiérarchiques. En 1815, on annexa à Genève, pour en former le canton actuel qui porte le même nom, un grand nombre de paroisses catholiques de la Haute-Savoie qui dépendaient de l'évêché d'Annecy : un Bref de Pie VII, en 1819, les rattacha à l'évêché de Lausanne et Genève, dont le titulaire siégeait à Fribourg. — Jusqu'en 1884, le canton suisse du Tessin, au sud du Saint-Gothard, relevait hiérarchiquement des diocèses italiens de Côme et de Milan. Une convention conclue cette année 1884 entre le Vatican et le Conseil fédéral, érigea le Tessin en administration apostolique séparée, relevant du diocèse de Bâle.

Dans la Pologne prussienne, Bismarck afficha la prétention de n'accepter, pour l'archevêché de Posen, que des prêtres de race allemande. A la suite de l'arbitrage pontifical dans l'affaire des Carolines et près de douze ans après l'incarcération du cardinal Ledochowski, il atteignit ses fins et fit agréer (1886) par le pape, pour Posen, Mgr Dinder, qui n'accepta d'ailleurs que malgré lui et pour mettre le seul terme possible au veuvage de l'église de Posen. Mais la situation du nouvel archevêque n'était pas tenable. A quelques mois de là (mars 1887), Mgr Galimberti arrivait à Berlin pour les fêtes du jubilé de Guillaume Ier. On faisait cercle autour de lui dans les salons de la princesse Radziwill, quand un député polonais, se faisant l'écho du ressentiment de ses compatriotes, se plaignit amèrement de la nomination épiscopale de Posen, à laquelle Mgr Galimberti lui-même avait pris une large part. « Mon cher comte, lui répondit en souriant le prélat, je lis quelquefois les épîtres de saint Paul. Vous le savez, saint Paul y énumère toutes les qualités qui sont requises pour un évêque : *Oportet esse castum, sobrium, prudentem, etc.* Je n'ai lu nulle part que saint Paul exige d'un évêque qu'il soit polonais. » La réponse n'était ni spirituelle, ni diplomatique, ni ecclésiastique. Des questions de cette gravité, où le salut des âmes est engagé, ne se résolvent point par un mot. Au reste, on ne renouvela pas l'expérience à Posen ; et quand Mgr Dinder mourut, il fut remplacé par un prélat polonais, l'archevêque actuel, Mgr Stablewski.

On nous dispensera d'insister sur la tragédie qui vient d'avoir son épilogue en Alsace-Lorraine, en août dernier : le siège de Metz vacant depuis près de deux ans, Guillaume II (qui se prévaut très indûment du Concordat français de 1802 pour nommer aux évêchés de Strasbourg et de Metz, alors que le Concordat stipule expressément qu'au cas où l'un des successeurs du premier consul ne sera pas catholique, on devra procéder à une nouvelle Convention), Guillaume II voulant à toute force imposer au pape le candidat de son choix, Mgr Zorn von Bulach, Alsacien d'origine, mais rallié au régime prussien et, pour ce, très antipathique au clergé et au peuple de Lorraine ; finalement Léon XIII réussissant à écarter le malencontreux candidat et plaçant sur le siège de Metz Mgr Benzler, abbé bénédictin de Maria-Laach ; mais en revanche Guillaume II imposant Mgr Zorn von Bulach comme coadjuteur à l'évêque de Strasbourg, et le coadjuteur actuel, Mgr Marbach, forcé de démissionner comme un simple préfet. — Et ce n'est pas tout, disent des gens qui se croient bien informés...

En Roumanie (c'est-à-dire non pas chez les Roumains de Hongrie, qui habitent la Transylvanie, mais dans le royaume indépendant de Roumanie), les catholiques appartiennent aux nationalités les plus diverses. Pour les mettre d'accord, Rome leur donne des prélats d'origine étrangère. Ils ont deux grands diocèses, l'archevêché de Bukharest et l'évêché de Iassy : tous deux, jusqu'à ces derniers temps, étaient occupés par des religieux passionnistes de nationalité italienne ; tous deux aujourd'hui ont des prélats d'origine suisse (Mgr Hornstein à Bukharest, Mgr Jaquet à Iassy).

Rome a recouru au même procédé aux Etats-Unis. Il y existe, au Sud, plusieurs diocèses de langue espagnole (l'ancien Texas, enlevé au Mexique), entre autres le grand diocèse de Santa-Fé : l'évêque de Santa-Fé était, jusqu'à ces dernières années, un prélat d'origine française, Mgr Chapelle (aujourd'hui archevêque de la Nouvelle-Orléans) ; et son choix avait été motivé précisément par cette origine française qui le rendait *persona grata* tant auprès des Espagnols que des Américains. — Au lendemain de la guerre de Cuba, il y a deux ans, c'est le même motif qui fit désigner Mgr Chapelle comme légat pour présider à la réorganisation hiérarchique de ce territoire espagnol passé sous la domination américaine. Quelques mois plus tard, le même prélat remplit la même mission aux Philippines. — L'année dernière, la mort de l'archevêque de La Havane (Cuba) ouvrait une succession particulièrement délicate : à Washington, on eût vu de mauvais œil la nomination d'un prélat espagnol ou cubain, et d'autre part le Vatican ne pouvait guère imposer aux Cubains un archevêque Yankee. On nomma à La Havane un Italien à demi américanisé, Mgr Sbarretti, le secrétaire de la délégation apostolique de Washington.

Aux Etats-Unis, les Allemands forment un très fort contingent de la population immigrée ; et partout où ils se sentent en nombre, ils visent à la domination et, avec le tact qu'on leur connaît, deviennent un élément de discorde irréductible. Nous avons dit ici comment, il y a quatre ou cinq ans, ils ont failli mettre à feu et à sang l'Université catholique de Washington et confisquer le rectorat. Ailleurs, dans les diocèses où ils forment la majorité, ils ont réussi à obtenir de la Propagande des évêques de leur nationalité. Mais

les évêques américains, et à leur tête Mgr Ireland, exposèrent à Rome le péril que créait une telle concession, qui perpétuait dans la République américaine l'antagonisme des races et retardait ou compromettait l'œuvre si désirable de la fusion entre les immigrants et la population indigène. Le Saint-Siège s'est rendu à ces raisons; et aujourd'hui, le concept qui prévaut est de nommer, autant que possible, des évêques américains.

XV. — Ces querelles de nationalités embrassent aujourd'hui presque toute l'étendue du globe. Nous ne voulons pas poursuivre outre mesure cette revue. Le réveil des nationalités est l'un des plus grands faits historiques du XIXe siècle. Il a servi de prétexte à des crimes politiques, à de monstrueux attentats. Pourtant il ne faut pas perdre de vue que tout n'y a pas été illégitime. Bien des revendications sont fondées en droit. Il y a eu dans l'histoire, au cours des siècles passés, des nationalités opprimées, tout comme il y a eu des classes sociales opprimées. Au fond des désordres politiques, il y a souvent ce qu'Ollé-Laprune démêlait au fond des erreurs, « une âme de vérité, » une *âme de droit*, peut-on dire; et c'est ce qui en assure le succès auprès de masses qui ne sont pas toujours malhonnêtes. Et malheureusement c'est aussi cette « âme de justice » qui ouvre à l'esprit du mal, à l'esprit de haine et de division, un champ d'exploitation si facile. Les sociétés secrètes ont trouvé, dans ces nationalités aigries, un bouillon de culture incomparable; et le mouvement, confisqué et conduit par elles, a vite dévié. C'est ce que nous avons vu éclater avec évidence à nos portes, en Italie : les aspirations de Silvio Pellico, de Balbo, de Cantu, de Manzoni avaient quelque chose de très noble et de légitime en principe, et l'on sait comment tout cela est venu s'engloutir et s'engouffrer dans le *risorgimento* nettement révolutionnaire et antipapal des Garibaldi et des Mazzini.

Cette situation crée une épreuve pénible pour l'Eglise. Le schisme oriental n'y a pas tenu tête un seul instant. Des nationalités nouvelles se sont successivement reformées, au cours du XIXe siècle, dans la péninsule des Balkhans : royaume de Grèce, royaume de Roumanie, royaume de Serbie, principauté de Bulgarie; immédiatement, elles se constituaient en Eglises nationales autonomes, en Eglises *autocéphales*, suivant le terme consacré, absolument indépendantes du patriarcat et reconnaissant pour chef exclusif un métropolite ou un synode (Eglise hellène, Eglise roumaine, Eglise serbe, Eglise bulgare, et, la contagion gagnant les pays voisins, Eglise monténégrine, Eglise gréco-roumaine de Transylvanie, Eglise gréco-roumaine d'Autriche, Eglise gréco-serbe de Hongrie, Eglise gréco-slave de Croatie-Bosnie-Herzégovine : voir *Ami*, 1897, p. 963). C'est le schisme dans le schisme. Le patriarche de Constantinople se décore encore du titre d'*œcuménique*, titre dérisoire d'une juridiction qui se borne aux Grecs sujets du sultan.

Dans les pays catholiques, le réveil des nationalités n'a pas entamé, jusqu'ici, le principe de l'unité catholique. Il le met en péril; mais l'Esprit de Dieu, qui conduit son Eglise, saura canaliser et diriger le mouvement et faire triompher le salut des peuples par dessus les injustices de la diplomatie et les désordres de la révolution. Léon XIII, dès les premières années de son pontificat, n'a pas hésité, dans son admirable Encyclique sur le culte des saints Cyrille et Méthode, à tendre publiquement la main au relèvement du slavisme catholique, comme il l'a tendue depuis, avec tant de décision, aux revendications ouvrières et à l'action démocratique. Tous les atomes de vérité et de justice épars dans le monde se rejoignent et prennent cohésion et fécondité dans l'Eglise de Dieu. L'Eglise de Dieu seule sait s'élever au-dessus des limites étroites des nationalités et, par dessus toutes les divergences et tous les antagonismes de races et de langues, maintenir sa pacifique suprématie et son indissoluble unité. Seul le catholicisme sait concilier l'esprit de patrie avec l'idée d'une Eglise universelle telle que l'a voulue le fondateur du christianisme, et c'est par là qu'en regard du protestantisme et du schisme morcelés à l'excès, il reste le plus merveilleux, l'unique et providentiel instrument de sociabilité internationale et de solidarité humaine.

# NOTES CRITIQUES SUR LE SPIRITISME[1]

## XI

### UNE APOLOGÉTIQUE NOUVELLE

Les spirites étant les adversaires acharnés et irréconciliables de la foi spiritualiste et chrétienne, il est impossible qu'ils puissent donner le moindre témoignage en sa faveur et que leur doctrine soit capable de fournir la base d'une apologétique nouvelle.

C'est cependant l'étrange prétention qu'a émise le R. P. Lescœur dans un livre récent sur *La science et les faits surnaturels* (Roger et Chernoviz). Nul n'estime plus que nous le talent et le caractère du vénérable oratorien, mais il ne nous a point paru convenable de nous taire devant sa thèse dangereuse et fausse. Nous l'avons donc nettement combattue lors de l'apparition de la seconde édition (1900); mais il est très important de remarquer que la première édition, parue en 1896, avait déjà éveillé l'attention des théologiens et des critiques et suscité des oppositions bien

[1] Voir *Ami*, p. 466, 561, 637, 705 et 931.

plus autorisées que la nôtre. Si le R. P. Lescœur en avait tenu compte, nous n'aurions pas eu besoin d'élever, à notre tour, une modeste protestation.

Dès 1896, la *Revue Thomiste*, dirigée par les dominicains, reprochait à l'auteur d'accepter trop facilement « des évidences populaires » pour croire aux influences sataniques. La *Quinzaine* de M. Fonsegrive écrivait le 16 octobre 1897 : « S'il faut dire toute notre pensée, nous ne croyons pas que l'apologétique trouve grand renfort dans des considérations de cette nature. » Un savant jésuite, professeur à l'Institut catholique, le R. P. de la Barre, ne craignait pas à son tour de faire opposition en ces termes : « Nous ne suivons pas ceux qui s'évertuent à trouver une preuve du surnaturel chrétien dans le fait que le merveilleux spirite ou diabolique révèle l'intervention d'êtres ultra-terrestres. Ce fait, que nous ne nions pas, prouve qu'il existe des êtres ultra-terrestres, dont l'Evangile a parlé et dont il n'a pas méconnu l'existence. Ces êtres surnaturels auraient existé même si le surnaturel chrétien n'existait pas ; donc ils ne prouvent rien en sa faveur. « *(Annales de philos. chrét.*, avril 1898, p. 102).

En présence de ces graves contradictions qui, nous le répétons, ont précédé la nôtre, le P. Lescœur ne se sent ni ébranlé ni affaibli. Non seulement il ne se rend pas, mais il accentue encore son opinion. Pour lui, il y a dans le spiritisme un argument de premier ordre en faveur du surnaturel, et il s'efforce de le faire valoir dans son livre refondu et considérablement augmenté. Mais il part toujours de cette pétition de principe : *les faits spirites sont avérés*, *certains et d'ordre surnaturel.* Et nous avons trop souvent démontré le néant ou la supercherie de ces faits dans les pages précédentes pour avoir besoin d'y revenir.

« Sans doute, déclare le P. Lescœur, s'il s'agit des théories agitées entre théologiens et philosophes sur la notion, la possibilité, la convenance, la nécessité morale du surnaturel chrétien, on a raison d'affirmer que ce n'est pas aux phénomènes du spiritisme ou de toute autre intervention diabolique, qu'il faut demander des lumières. Mais il en va tout autrement du fait, de la réalité objective, historique, du surnaturel chrétien, même démoniaque.

« Pourquoi ?

« Par la raison très simple qu'il a plu à Notre-Seigneur de prendre précisément l'expulsion du démon comme le but, comme la preuve et le résultat péremptoire de sa venue. Or, la venue du Verbe de Dieu dans la chair est le plus surnaturel et le plus chrétien de tous les faits. Qu'on se rappelle le passage de l'évangile dans saint Luc. Quand les soixante-douze reviennent tout joyeux disant à Jésus : « *Seigneur, même les démons nous sont soumis en votre nom,* » il leur dit : « *Je voyais Satan tombant du ciel comme la foudre.* » (Luc, x, 17-18). Et ailleurs : « *C'est maintenant que le monde est jugé, c'est maintenant que va être expulsé le prince de ce monde.* » (Jean, xii, 31). C'est la puissance de Jésus et de ses disciples sur le démon qui excite l'étonnement et la colère chez les pharisiens, et provoque la foi dans les simples. Les uns et les autres voient, de leurs yeux, une puissance évidemment surhumaine s'exerçant sur des êtres « ultra-terrestres, » c'est-à-dire étrangers, par leur nature, à tout ce que la nature humaine nous montre en fait d'êtres intelligents. Ces êtres ultra-terrestres, donc invisibles à nos yeux de chair, se manifestent par des actes préternaturels, c'est-à-dire en dehors et au-dessus de tout ce qu'ont accoutumé de produire les forces naturelles. Très logiquement, les témoins de ces faits concluent à l'existence d'un ordre surnaturel. Mais quel surnaturel, je vous prie ? N'est-ce pas le vrai surnaturel chrétien, celui qui consiste à croire à la puissance divine de cet homme qui est plus qu'un homme, de ce fils du charpentier qui se prétend fils de Dieu, égal à Dieu ? Il est donc inexact au premier chef de dire que le surnaturel diabolique ne prouve rien en faveur de l'existence du surnaturel divin.

« Il faut aller plus loin : il faut dire, d'après l'Evangile, que Notre-Seigneur a voulu que les faits préternaturels dont le démon est la cause, l'occasion ou le sujet, fussent donnés expressément en preuve de sa mission divine, et devinssent un puissant moyen d'évangélisation. Quand on vient lui dire qu'Hérode le cherche, pour le mettre à mort, il répond : « *Allez et dites à ce renard : Voilà que je chasse les démons et guéris les malades, aujourd'hui et demain, et le troisième jour, je suis consommé.* » (Luc, xiii, 31). Le pouvoir qu'il exerce sur les démons, il le communique solennellement à ses apôtres : « Ayant convoqué les douze apôtres, il leur donna la force et la puissance de chasser tous les démons, *super omnia dæmonia,* et de guérir les malades, et il les envoya prêcher le royaume de Dieu et rendre la santé aux infirmes. » (Luc, ix, 1-2). C'est dire assez clairement que la marque et le moyen de l'établissement du royaume de Dieu, c'est l'expulsion du démon, plus importante encore que la guérison des malades...

« ... Maintenant, parmi les faits surnaturels dont l'Evangile est plein et qui fait la base naturelle, pour ainsi dire, de la foi au surnaturel, demandons-nous si les faits démoniaques forment un ordre à part. Il suffit de se rappeler les textes pour se convaincre du contraire. Notre-Seigneur, et ses disciples après lui, donnent aux infidèles, en preuve de leur mission divine, les possédés aussi bien que les malades guéris. Si donc les autres miracles prouvent en faveur du surnaturel, les faits démoniaques ne prouveront pas moins. Mais s'ils ont prouvé quelque chose au temps de Notre-Seigneur et des premiers chrétiens, en quoi la preuve serait-elle affaiblie aujourd'hui, si les mêmes faits se reproduisent ? Toute la question est donc là : les faits actuels sont-ils prouvés et sont-ils démoniaques ? S'ils le sont, ils prouvent aujourd'hui,

toutes proportions gardées, de la même manière qu'autrefois, et, conséquence dernière, ils doivent avoir aussi pour la conversion, chez les âmes sincères, la même efficacité qu'autrefois. » *(Op. cit.*, p. 144-153).

Voilà une citation dont le lecteur nous pardonnera la longueur, car elle donne toute son ampleur à la thèse du P. Lescœur et facilite singulièrement notre discussion. Avant de la commencer, remarquons que le rapprochement entre le temps évangélique et le nôtre est étrange, forcé et tellement injustifiable que l'auteur a dû chercher à l'atténuer dans une note ainsi conçue : « Nous ne prétendons nullement que l'histoire évangélique doit recommencer dans notre siècle et que le mode ordinaire de la propagation de la foi sera, comme au temps de Notre-Seigneur, et aux premiers siècles, la multiplication des miracles et des manifestations démoniaques. » La réserve nous paraît bien motivée ; mais même réduite à ces proportions, la thèse demeure-t-elle juste ?

Quel rapport entre les spirites d'aujourd'hui et les possédés d'autrefois ? Comment établir des uns aux autres une commune mesure ? Quelque *possédé* qu'on soit de voir partout du surnaturel, on n'assimile pas un médium à un possédé. Et on ne combat pas le spiritisme avec les mêmes armes que la possession.

L'Eglise condamne justement les pratiques spirites, elle en éloigne avec soin ses fidèles, mais elle ne traite pas les médiums comme elle traitait naguère les possédés.

D'ailleurs les temps ne sont plus les mêmes. A l'époque de Notre-Seigneur, les Gentils étaient manifestement sous l'empire du démon, et la venue du royaume de Dieu n'a pu se faire qu'en les délivrant de l'esprit mauvais. Cet esprit arrivait à envahir, à posséder certains individus, mais à coup sûr il régnait aussi sur la masse ; et, sans l'aide de Dieu, la prédication de l'Evangile et le triomphe du christianisme n'eussent pas été possibles.

Notre âge si frivole, si positif, mais aussi pénétré de christianisme et si bien gardé encore par les âmes fidèles et pénitentes, notre âge peut-il être raisonnablement comparé à celui des apôtres ? Ceux-ci guérissaient les malades : nos prêtres en font-ils autant ? Les apôtres chassaient les démons : nous demandons si les possédés sont fréquents de nos jours et si les exorcistes ont beaucoup d'ouvrage...

La possession, fait démoniaque, ne s'observe plus que rarement : voilà une vérité incontestable dont n'a pas tenu compte notre auteur. Mais il y a peut-être d'autres faits démoniaques qui s'observent actuellement et légitiment le sentiment du P. Lescœur. Toute la question est de savoir si ces faits sont exacts, bien vérifiés. Plusieurs théologiens n'en doutent pas ; et parmi eux, il faut citer un savant professeur des Facultés de Lyon, M. le chanoine Elie Blanc, qui relate et approuve en ces termes la thèse du vénérable oratorien :

« Jusqu'à la fin du XIXe siècle, tous les faits préternaturels étaient niés en bloc par la plupart des savants, qui auraient cru se déshonorer en admettant leur existence. Depuis lors, un revirement s'est produit dans l'opinion ; et quelque grande que soit la part que l'on fait encore, et que l'on devra toujours faire à l'imagination et à la supercherie, on reconnaît généralement qu'il y a des faits extraordinaires que la science est incapable d'expliquer et qui vont même à l'encontre de toutes les lois connues. Or, ne pourrait-on pas de là tirer un argument, au moins indirect, en faveur du surnaturel proprement dit ? Le R. P. Lescœur l'a pensé.

« Puisqu'il y a des faits incontestables qui ne s'expliquent que par l'intervention d'esprits, quels que soient d'ailleurs la nature et le rôle qu'on leur attribue, pourquoi donc nierait-on encore la possibilité du miracle ? Si des esprits peuvent intervenir en ce monde et y opérer certains phénomènes merveilleux, à plus forte raison Dieu peut-il produire des œuvres extraordinaires qui portent le cachet de la toute-puissance et de la divinité. Si nous avons bien compris la pensée du R. P. Lescœur, *son argument est juste, opportun, irréfutable.* » *(Université Catholique*, 15 septembre 1901, p. 128). Et le chanoine de Lyon ajoute aussitôt, comme à notre adresse : « Il s'agit seulement de ne point outrer cet argument, en lui donnant dans l'apologétique une place *que l'auteur lui-même n'a pas voulu lui assigner.* »

Pour fixer l'esprit du lecteur et le rendre juge du débat, il nous suffira de citer textuellement la page suivante du P. Lescœur :

« Tant que les faits extranaturels ou surnaturels, dont fourmillent les annales chrétiennes, n'étaient attestés que par les écrivains ecclésiastiques, malgré les témoignages les plus dignes de foi, les plus nombreux, les plus précis, nos rationalistes passaient outre sans en tenir le moindre compte. Les gens d'Eglise en bloc ne forment-ils pas un corps de fanatiques, promoteurs obstinés d'illusions dont ils sont bénéficiaires ? Mais, à présent, voilà que des savants de tous pays, protestants, juifs, dénués de toute culture chrétienne, hostiles *a priori* et par principe à toute idée du surnaturel, viennent prendre la plume de nos hagiographes et de nos démonologues.

« Voilà que les Crookes et les Lombroso, les Gibier, les Richet, les Rochas et les Aksakoff font concurrence à Papebrook et à Delrio. *Ils constatent et attestent avec bonne foi,* quoique avec stupeur, *les mêmes faits qu'on peut lire dans les Bollandistes.* Or, ces faits, *les uns comme les autres*, sont la négation manifeste, le renversement des lois constatées du monde présent : *ce sont des corps qui perdent leur pesanteur, comme Jésus, comme Pierre marchant sur les eaux ; s'élevant dans les airs, comme Notre-Seigneur au jour de l'Ascension.* Ce sont des flammes qui ne brûlent pas, comme celles qui consument le buisson ardent. Ce sont des pages qui

se couvrent de caractères sans qu'aucune main tienne la plume, ou par le ministère d'une main mystérieuse qui ne se rattache à aucun corps, comme au festin de Balthasar. *Ce sont des souffles mystérieux qui ébranlent les appartements, comme au cénacle, le jour de la descente du Saint-Esprit;* ce sont des fantômes évoqués qui apparaissent et qui parlent, comme Samuel devant la Pythonisse d'Endor. *Tous ces faits sont scientifiquement certains, je veux dire prouvés.* Ne s'ensuit-il pas, par une conclusion rigoureuse, que de l'aveu même de Renan son livre n'est qu'un tissu d'erreurs ? »

Laissons de côté Renan et son livre, dont notre génération n'a que faire, et remarquons le stupéfiant parallèle qui se poursuit dans ces lignes. Avons-nous tort d'être surpris d'un tel rapprochement, de le repousser, de le tenir pour inconvenant, imprudent et dangereux ? Et notre humble sentiment de laïque est-il exagéré aux yeux de ceux qui représentent la doctrine et la foi catholiques ?

Le P. Lescœur affirme sans rire que les observations des Crookes, des Rochas, des Aksakoff valent celles des Bollandistes, que les uns et les autres attestent des faits identiques, ont la même portée, il met sur la même ligne la lévitation d'un médium et l'Ascension de Notre-Seigneur ! Un tel rapprochement nous froisse et nous scandalise. Sentons-nous autrement que nos frères en Jésus-Christ ? Et la foi a-t-elle deux mesures ?

L'inconvenance du procédé nous paraît d'autant plus forte, d'autant plus dangereuse, que le rapprochement est fait par les spirites mêmes, avec une insistance extrême, et dans le but de nous tromper et de nous perdre. Est-ce le cas de leur venir en aide par une comparaison disproportionnée et absolument injustifiable ?

Les spirites *seuls* ne s'étonnent pas des miracles de Jésus qui nous plongent dans l'admiration et dans l'adoration, ils les rapprochent audacieusement des merveilles de leurs séances et ils ne se gênent pas pour les expliquer, les uns et les autres, par l'action de leur fameux *corps astral.* Quand la femme affligée d'un flux de sang s'approche de Jésus par derrière et touche la frange de son vêtement, elle se trouve immédiatement guérie.

Miracle, disons-nous !

Effet naturel, répondent les spirites, émission de *fluide vital*, de *périsprit* ou de *corps astral.* Et ils citent complaisamment le texte de l'Evangile qu'on connaît :

« Et Jésus dit : *Qui est-ce qui m'a touché ?* Comme tous s'en défendaient, Pierre dit, et de même ceux qui étaient avec lui : Maître, les foules vous pressent et vous accablent, et vous demandez : *Qui m'a touché ?* — Jésus dit : *Quelqu'un m'a touché ;* car j'ai connu *qu'une vertu était sortie de moi.* » (Luc, VIII, 12).

Quelle est cette « vertu » qui sort de Jésus et vient merveilleusement guérir la pauvre malade ?

C'est, disent les spirites, le *périsprit*, le *corps astral*, ce fluide matériel, pondérable, qui servirait d'intermédiaire entre le corps et l'esprit, mais qui n'a jamais été constaté expérimentalement et qui n'existe pas pour la science. (Cf. notre livre *Spiritualisme et Spiritisme*, Téqui). L'explication est dérisoire, mais suffit aux simples qui sont légion. On explique par un mot sonore le phénomène qui déconcerte. L'*astral* répond à tout. Nous n'avons pas confiance dans le système et, comme nous le disions naguère, « nous n'engageons aucun malade à recourir à ces philosophes superbes et nuls et à en effleurer le manteau, car il n'arriverait pas à en faire sortir une vertu quelconque, *esprit* ou *périsprit.* »

Aux yeux de ces novateurs, Jésus est un être supérieur, à part, non pas parce qu'il est l'Homme-Dieu, le Fils éternel du Père, mais uniquement *parce qu'il engendre beaucoup de périsprit*, parce qu'il est la source d'une grande *force fluidique.*

Et c'est le *périsprit* qui cause tous les prodiges dont s'accompagne la vie terrestre du divin Maître. C'est lui qui permet au Christ de marcher sur les eaux ou qui le transporte dans les airs, contrairement à toutes les lois de la pesanteur. C'est lui qui transforme l'eau en vin aux noces de Cana ou qui ressuscite le cadavre du Calvaire... Arrêtons-nous devant ces insanités de la fausse science.

Les spirites ne les produisent pas en vain : ils poursuivent obstinément leur plan satanique. Si les miracles de l'Evangile ne les déconcertent pas, c'est, disent-ils, parce qu'ils en observent et en produisent tous les jours de semblables dans leurs séances. Ils expliquent le passé par le présent et ne craignent pas de comparer aux prodiges du Sauveur les lévitations et autres mauvais tours des médiums.

Dans ces conditions, n'est-ce pas être leur complice que de faire, comme le P. Lescœur, un rapprochement inconsidéré entre leurs machinations plus ou moins habiles et les prodiges divins qui servent de base à notre foi ? D'autant plus qu'il y a un abîme entre les uns et les autres, le christianisme ayant opéré au grand jour devant les multitudes, et le spiritisme ne connaissant que l'ombre et le mystère, avec l'assistance des seuls *initiés.*

Nous ne reviendrons pas sur la masse de faits qui accablent le spiritisme et auxquels nous avons consacré tout un livre *(Spirites et Médiums);* nous nous bornerons à remarquer que le P. Lescœur n'en a pas tenu un compte suffisant et surtout qu'il a accueilli avec trop de facilité les histoires fantaisistes qui courent les journaux et les livres de la secte. Il est bon de se renseigner chez l'ennemi ; mais il faut avant tout faire œuvre de critique et séparer le bon grain de l'ivraie.

Quelle histoire plus invraisemblable par exemple que celle de cet « esprit » de Dickens revenant en Amérique chez un mécanicien illettré pour terminer un de ses romans inachevé *Edwin Drood!*

Tous les spirites se la transmettent avec une unanimité touchante, en l'amplifiant de leur mieux, et dernièrement encore (sept. 1901) nous la retrouvions religieusement conservée dans un livre du docteur Geley. Il nous a suffi, pour la démolir, de nous adresser à une personne compétente d'Angleterre. On pourra lire notre instructive enquête dans *Spirites et Médiums ;* mais nous sommes sûr qu'elle ne convaincra pas les fidèles et que l'histoire du médium James substitué au romancier Dickens continuera sa marche à travers les livres. Elle est trop corsée et trop fructueuse pour passer aux oubliettes.

La question des *photographies d'esprits* est du même genre. Longtemps elle a fait le succès de la secte. Aujourd'hui, grâce aux remarquables travaux du docteur Guebhardt, elle est élucidée et vidée. Nous lui avons consacré un travail *(Les photographies d'esprits,* Téqui) qui a eu quelque succès, et le P. Lescœur veut bien dans une note y renvoyer le lecteur. Pourquoi, dans le cours de son livre, a-t-il fait place à ces « photographies d'esprits » au risque de leur attribuer une valeur quelconque ? Il nous semble qu'il eût été préférable de rejeter au rang des pures fantaisies et des pires supercheries les *photographies transcendantales et psychiques* d'Aksakoff et les « lueurs animiques » de Baraduc. On ne laisse pas sans danger s'accréditer de telles erreurs.

Mais le P. Lescœur semble ébloui, fasciné par les auteurs spirites, et il nous a durement reproché de ne pas les tenir pour des savants authentiques et recommandables. Nous persistons dans notre opinion, quitte à passer pour un savant douteux et un auteur peu sérieux. Nous estimons que les « savants » dont s'autorise le spiritisme n'offrent aucune garantie. Le P. Lescœur croit qu'ils sont hors pair et incomparables. Notre dissentiment est donc absolu.

Commençons par Crookes. *A tout seigneur, tout honneur.*

Le P. Lescœur le présente en ces termes : « Je me contenterai de nommer le célèbre William Crookes, ce grand chimiste, un inventeur, un homme qui fait autorité en Angleterre, comme Pasteur en France. Comme pour Pasteur, les travaux de M. Crookes ont été adoptés par la science universelle, et il n'y a plus un manuel de chimie qui ne donne une place à ses découvertes. Or M. Crookes n'a pas craint de publier le résultat de ses expériences sur la réalité scientifique de certains phénomènes, *aussi parfaitement démontrés qu'ils sont parfaitement en contradiction avec les lois de la nature et les données les plus certaines de la science*. Mais laissons parler M. Crookes lui-même ; on verra si nous avons affaire à un enthousiaste, à un rêveur superstitieux ou ignorant, et non à un vrai savant, froid, sec, exact et qui dit ce qu'il voit, ce qui lui a été démontré mathématiquement, sans commentaire et sans phrases :

« Les divers phénomènes que je viens attester sont si extraordinaires et si complètement opposés aux points de croyance scientifique les plus enracinés — entre autres l'universelle et invariable action de la force de gravitation — que, même à présent, en me rappelant les détails dont j'ai été témoin, il y a antagonisme dans mon esprit entre ma raison, qui me dit que c'est scientifiquement impossible, et le témoignage de mes deux sens de la vue et du toucher (témoignage corroboré par les sens de toutes les personnes présentes) qui me disent qu'ils ne sont point des témoins menteurs, quand ils déposent contre mes idées préconçues.

« Supposer qu'une sorte de folie ou d'illusion vienne fondre soudainement sur toute une réunion de personnes intelligentes, saines d'esprit partout ailleurs, qui sont d'accord sur les moindres particularités et les détails des faits dont elles sont témoins, me paraît plus incroyable que les faits mêmes qu'elles attestent. »

« *On voit ici*, poursuit le P. Lescœur, *le langage d'un savant doublé d'un homme de bonne foi. La probité scientifique du chimiste n'est pas moins éclatante* quand il ajoute :

« Chaque fait que j'ai observé est corroboré par des observateurs indépendants qui l'ont observé en d'autres temps et en d'autres lieux. On verra que tous ces faits ont le caractère le plus surprenant, et qu'ils semblent tout à fait inconciliables avec toutes les théories connues de la science moderne. M'étant assuré de leur réalité, ce serait une lâcheté morale de leur refuser mon témoignage, parce que mes publications précédentes ont été ridiculisées par des critiques d'autres gens qui ne connaissaient rien du tout de ce sujet, et qui avaient trop de préjugés pour voir et juger par eux-mêmes si, oui ou non, ces phénomènes étaient vrais ; je dirai tout simplement ce que j'ai vu et ce qui m'a été prouvé par des expériences répétées et contrôlées, et j'ai encore besoin qu'on m'apprenne qu'il n'est pas raisonnable de s'efforcer de découvrir les causes de phénomènes inexpliqués. »

Le P. Lescœur trouve impossible de résister à tant de candeur et, avec une bonne foi qui égale au moins celle de Crookes, il expose sommairement la série de phénomènes « expérimentés avec toutes les rigueurs de la science par le savant chimiste. » Nous connaissons ces merveilles qui vont des coups frappés aux mouvements de tables ou de corps vivants pour arriver aux *matérialisations*, et nous jugeons le lecteur assez édifié à leur égard pour passer outre.

Le P. Lescœur reste étonné et perplexe. « Le phénomène sans contredit le plus extraordinaire, écrit-il, est l'apparition répétée pendant trois *ans* (il faut dire : *mois)* de suite, d'un fantôme féminin qui se donnait le nom de Katie King, lequel était entré, pour ainsi dire, avec son médium, miss Florence Cook, dans la familiarité de M. Crookes. Le chirurgien termine le long et intéressant récit qu'il lui consacre par ces paroles :

« Quant à imaginer que la Katie King des trois dernières années est le résultat d'une imposture,

cela fait plus de violence à la raison et au bon sens que de croire qu'elle est ce qu'elle affirme elle-même. »

Le raisonnement a paru péremptoire au P. Lescœur, qui croit volontiers à ces *matérialisations* magiques. Nous avons vu, au cours de nos articles, qu'un savant professeur de Sorbonne, Mgr Méric, n'est pas éloigné du même sentiment. Nous avons un avis tout opposé et nous espérons qu'après avoir lu les pages consacrées par nous à ces histoires de fantômes, le lecteur ne conservera pas le moindre doute sur leur inconsistance. La seule question qui reste à résoudre est de savoir si les *matérialisations* ne dérivent que de la suggestion ou sont dues à une habile supercherie. L'obscurité qui les enveloppe n'est pas faite pour faciliter les recherches.

Notre auteur n'en veut croire que Crookes, et il lui consacre aussitôt cette note importante : « Nous ne saurions trop insister sur un point capital : *la valeur exceptionnelle des témoignages de M. Crookes*. M. Crookes, depuis la mort de notre Pasteur, est certainement, parmi les princes de la science européenne, celui qui occupe la première place : il a découvert un nouveau métal, le thallium, la matière radiante, le photomètre de polarisation, le microscope spectral, etc. *Impossible donc de traiter légèrement les affirmations d'un tel homme sur les phénomènes spirites étudiés par lui avec le même sérieux, la même persévérance, les mêmes instruments que tous les autres faits d'observation qui l'ont mis sur la voie de ses mémorables découvertes.* » *(Op. cit.*, p. 45-46).

Il y aurait trop à dire sur ces assertions si légèrement émises du vénérable oratorien. W. Crookes a un brillant passé scientifique *qui n'a rien à voir dans la question présente ;* ses découvertes en chimie, en physique ont été répétées, contrôlées et ne font doute pour personne. Mais son incursion sur le terrain spirite a un caractère à part. Les expériences qu'il a faites avec les médiums, avec Home, avec Florence Cook, *n'ont pas la moindre valeur scientifique;* et tout prouve qu'il a été leur victime en même temps que le complice de la secte. Il n'est pas permis de dire qu'il a observé les tours spirites *avec les mêmes instruments* que le thallium ou la matière radiante. Nous n'insistons point sur l'insignifiance de ses résultats, après tous les détails que nous avons donnés.

Avec le savant Crookes, c'est le russe Alexandre Aksakoff qui présente une autorité considérable aux yeux du P. Lescœur. « *Ce n'est pas*, nous dit-il, *un enthousiaste ni un rêveur*. Sans avoir la notoriété scientifique de M. Crookes, *c'est un savant et un expérimentateur de bonne foi.* » (P. 51). Et le spirite de Leipzig expose dans un chapitre entier du livre ses prétendues expériences. Ce ne sont que de fantastiques histoires, presque toutes de seconde main : ce sont des productions spontanées de plantes et d'arbustes à faire rougir Robert Houdin, des *photographies d'esprits* à rendre jaloux le fameux Buguet, c'est encore et toujours l'histoire de l'*esprit* de Dickens. Il y a honneur et profit à ne pas s'attarder devant de pareils tours qui rappellent la foire.

Que dire des autres auteurs spirites, de Gibier qui n'a jamais pris au sérieux ses élucubrations, de M. de Rochas qui, sans être spirite de profession, sert si utilement la secte par ses théories extravagantes et non vérifiées ? Ils ne constituent pas des *autorités* et ne comptent pas dans la science.

Et ce sont pourtant ces seuls savants qui nous racontent et nous garantissent les faits spirites ! On nous objecte que ces faits sont innombrables et appartiennent à tous les pays ; mais il est facile de répondre qu'ils émanent d'une source suspecte. *Non numerantur, sed ponderantur*. Et il faut toute la bonne foi du P. Lescœur pour accepter sans discussion un tel bagage, nous allions dire un tel fatras. « La multiplicité même, dit-il, et la concordance de ces faits, venant de vingt sources différentes, confirmés par les signataires les plus respectables, fournissent une preuve certaine de leur réalité dans l'ensemble, alors même qu'on pourrait signaler des inexactitudes de détails ou même des mystifications partielles. Une personne raisonnable n'admettra jamais que des faussaires qui ne se connaissent pas, qui écrivent en vingt endroits différents, sous l'influence de mille impressions et circonstances diverses, aient pu, par un hasard merveilleux, se rencontrer pour affirmer, dans les Deux Mondes, des mensonges identiques, *La masse des assertions des Crookes, des Gibier, des Zollner, des Aksakoff reste donc inattaquable. Ce sont des faits :* à la science et à la raison humaine d'en tirer des conclusions. » *(Op. cit.*, p. 64).

Mais si ces faits sont controuvés, si les auteurs qui les rapportent sont *avant tout spirites,* sans autorité, intéressés et très suspects, comme nous l'avons montré en ces pages, la conclusion sera aussi courte que fatale :

Ne nous laissons pas mystifier par les faux savants ; ne soyons ni dupes ni complices des spirites.

*(A suivre).* Dr SURBLED.

## QUESTIONS
## de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Un certain nombre de personnes pieuses du P. sont abonnées aux *Annales de Notre-Dame des Sept-Douleurs* publiées par M. l'abbé Olive, du diocèse de Montpellier. Cette publication qui rapporte avec soin les paroles et gestes de la soi-disant voyante de Boulleret n'est revêtue d'aucune autorisation ni approbation épis-

copale ; cependant, les décrets de l'Index interdisent les publications de ce genre. J'ai eu beau montrer à plusieurs des abonnées qu'elles n'avaient pas le droit de lire ces *Annales*, elles n'ont tenu aucun compte de mes avertissements. Je vous serais bien reconnaissant, si vous vouliez bien répondre aux questions suivantes :

1° Un écrivain ecclésiastique ou séculier peut-il publier le récit de miracles, de prophéties, de visions, de manifestations surnaturelles, sans l'approbation de l'évêque du lieu où l'ouvrage relatant ces faits extraordinaires est imprimé ?

2° Quel péché commet-il en le faisant, non seulement sans l'approbation, mais contre le gré de son évêque ?

3° Les fidèles ont-ils le droit de s'abonner à des revues de ce genre non revêtues de l'approbation épiscopale ?

R. — Ad I. L'article 13 de l'Index porte :

Les livres ou écrits qui racontent de nouvelles apparitions, révélations, visions, prophéties ou miracles, ou qui suggèrent de nouvelles dévotions, même sous le prétexte qu'elles sont privées, sont proscrits s'ils sont publiés sans l'autorisation des supérieurs ecclésiastiques.

Qui peut donner l'approbation pour la publication des apparitions, révélations, visions, prophéties ou miracles non encore autorisés par l'Eglise ? L'article 13 ne le dit pas : c'est donc ailleurs, dans les Constitutions de Léon X et d'Urbain VIII, qu'il faut le chercher.

S'il s'agit d'apparitions et de prophéties émanant de personnes vivantes, Léon XIII en réserve l'examen au Saint-Siège ; pourtant s'il y avait *periculum in mora*, l'Ordinaire, après avoir pris conseil de trois ou quatre personnages graves et doctes, pourrait se prononcer.

C'est la pensée de M. Planchard[1], adoptée par le P. Vermeersch[2].

Ad II. Tous les auteurs conviennent que la publication sans *imprimatur* des livres soumis à la censure est prohibée sous peine de péché mortel à *l'auteur* et à *l'éditeur*. « Tous les livres qui traitent de matières religieuses et morales doivent être soumis à la censure préalable ; c'est là une obligation grave qui s'impose à l'auteur et à l'éditeur, » dit le *Canoniste*[3]. Le P. Vermeersch est aussi de cet avis : « *Editio* autem libri, quacumque ratione prohibiti, dit-il, merito a cl. Boudinhon semper gravis judicatur[4]. »

Ad III. La loi déclarant prohibés les livres dont nous venons de parler s'ils sont publiés sans *imprimatur*, il s'ensuit que les fidèles n'ont pas le droit de les lire, ni de les garder.

Quelle est la gravité de la défense ? Les auteurs dont nous venons de parler pensent qu'elle n'est que vénielle, pourvu que la matière du livre ne présente aucun danger d'ailleurs.

Nous citons ce passage du *Canoniste*, 1898, p. 665 :

Quand nous arrivons à des publications licites par elles-mêmes, qui ne sont réprouvées que parce qu'elles sont dépourvues de l'autorisation préalable, il faudra distinguer entre la publication ou divulgation et l'usage subséquent. Il y a certainement un grave intérêt pour la société chrétienne à ce que des livres de ce genre ne soient pas mis en circulation sans le contrôle préalable de l'autorité ; par suite, les auteurs et éditeurs seront tenus, régulièrement sous peine de faute grave, à soumettre leurs publications à ce contrôle ; mais il peut très bien se faire que l'usage, après coup, par les fidèles, de publications de cette sorte (tant qu'elles ne sont pas individuellement réprouvées), ne constitue pas un péril grave pour la société, puisqu'il s'agit, après tout, de choses licites en elles-mêmes. Dès lors il serait difficile de soutenir que cet usage puisse constituer pour les fidèles un péché grave. Voici, par exemple, des litanies d'ailleurs irréprochables, des livres de piété, des recueils de prières, d'ailleurs excellents, qui circulent sans l'approbation spéciale qui leur serait nécessaire. Je ne puis me persuader que la récitation de ces litanies, l'usage de ces livres de prières constitue pour les fidèles une faute grave. Il faut davantage pour offenser Dieu mortellement et mériter l'enfer. J'ose même dire que l'ignorance, la bonne foi excuseront les fidèles de toute faute. Nous laissons au lecteur le soin de faire s'il le désire l'application de ces remarques aux diverses prescriptions de la Bulle.

Le P. Vermeersch, ici encore, suit M. Boudinhon :

Jam vero quod attinet ad *libros*, lethale admittit qui legit partem notabilem libri prohibiti. Num id sine exceptione est affirmandum ? Id non putat cl. Boudinhon, qui in fine suæ Commentationis (*Canoniste*, 1898, p. 662-668) eleganter et satis ample hanc versat quæstionem. Et cum ipso censemus venialem tantum fore culpam illius qui servaret et adhiberet librum devotionis, de se innocuum, prohibitum tamen, ex art. 20 nostræ Constitutionis, ob defectum censuræ præviæ. Similis casus intercedere potest pro legendo libro innocuo qui narret facta miraculosa atque editus sit sine licentia requisita art. 13.

Cave tamen ne id transferas ad editiones acatholicas sacrorum Bibliorum. Nimis directe enim ad fidei causam pertinent sanctiones quæ de hac re sunt latæ, ut non existimentur graves[1].

---

Q. — On lit dans Gury, *Compendium theologiæ moralis*, t. II, editio altera, p. 734 : « Quisquis potest lucrari indulgentias pro alio quolibet christiano vivente per modum solutionis seu satisfactionis ; quamvis enim fructus meriti non sit applicabilis alteri, fructus tamen satisfactionis applicabilis est, modo ille sit in statu gratiæ. »

D'autre part, Lehmkuhl (editio septima, p. 376) nous dit : « Per se nihil impedit quominus si justa causa suppetat, summus Pontifex ita indulgentias concedere possit, ut vivi non tantum sibi aut defunctis eas lucrari valeant, sed etiam ut unus pro altero vivente eas lucretur. Verum id *a praxi* alienum est, neque ullum extat exemplum talis concessionis re ipsa factæ. »

Nous nous permettons de vous faire à ce sujet les questions suivantes :

1° Est-il absolument certain que l'on peut appliquer à un vivant une indulgence concédée *pro vivis ?* ou ne peut-on la gagner que pour soi-même ?

2° En quoi diffère l'application d'une indulgence faite à un vivant de celle que l'on peut faire aux âmes du purgatoire ?

3° Que faut-il penser de l'affirmation si catégorique du R. P. Lehmkuhl : « Neque ullum extat exemplum, etc. » ?

R. — L'enseignement de Lehmkuhl est plus conforme aux principes généraux sur les indulgences.

[1] *Revue Théologique Française*, 1887, p. 293.
[2] *Dissertatio de prohibitione et censura librorum*, ed. 3a, n. 14, 1.
[3] *Canoniste*, 1898, p. 663.
[4] *Dissertatio*, p. 108, note.

[1] *Dissertatio*, p. 107, note 2.

Il est certain que nous pouvons satisfaire personnellement pour d'autres personnes vivantes ; Beringer le prouve longuement. (*Les Indulgences*, t. I, p. 22).

Il est non moins certain qu'une indulgence ne peut être appliquée que suivant l'intention de celui qui l'accorde, et non suivant l'intention de celui qui la reçoit, à moins qu'il n'y soit autorisé [1].

Par conséquent, nous ne pouvons appliquer une indulgence à des personnes vivantes que dans le cas où le Souverain Pontife le permettrait.

En fait, y a-t-il eu des permissions de ce genre ? Lehmkuhl le nie. Nous devons ajouter que depuis longtemps nous parcourons toutes les concessions générales, sans en avoir rencontré une seule.

---

Q. — Les confrères du scapulaire de l'Immaculée-Conception ont le privilège des indulgences des stations de Rome, dites indulgences *dell' stazione del Santissimo Sacramento*, indulgences personnelles qu'ils peuvent gagner en récitant 6 *Pater*, *Ave* et *Gloria Patri*. Or, parmi ces stations, il y a celle de la *Portioncule*. Peut-on en conclure qu'ils ont par là-même l'indulgence du 2 août dite du *Pardon d'Assise* et qui se gagne en ce jour du 2 août, *toties quoties ?*

R. — Tout le monde convient que la récitation des six *Pater*, *Ave* et *Gloria* du scapulaire bleu, permet de gagner au moins une indulgence plénière le 2 août, jour de la Portioncule.

Cette indulgence peut-elle être gagnée *toties quoties* ce même jour ? Beaucoup l'affirment et le tiennent pour indubitable. Cependant, il y a un contradicteur qui n'est pas le premier venu, le *Canoniste contemporain*, qui, dans la personne de M. Boudinhon, émet au moins un doute. « En ce qui concerne la Portioncule, dit-il, je ne suis pas mieux renseigné. Sans doute, il y a la célèbre indulgence du 2 août ; mais, outre que la récitation des six *Pater* ne peut la faire gagner que ce jour-là, *je me demande si, même le 2 août, elle permet de la gagner plus d'une fois en raison du décret de 1678* [2]. »

En pratique, nous pensons que, sans entrer dans la discussion des principes, on peut arriver à une solution plus large que celle du *Canoniste*. C'est une note insérée dans le recueil officiel des *Rescripta* qui nous en fournit la base. En parlant du décret du 7 mars 1678, elle dit :

« Juxta memoratum decretum, indulgentia plenaria *pro vivis* concessa in diem certam, ecclesiam locumve visitantibus, non acquiritur nisi semel in die. »

Il s'ensuit que tous ceux qui appliqueront *aux défunts* l'indulgence de la Portioncule le jour du 2 août pourront la gagner autant de fois qu'ils réciteront les six *Pater* et *Ave*.

Qu'il nous suffise de signaler le privilège, sans établir aucune comparaison.

---

Q. — Un prêtre autorisé par son évêque à vivre hors de son diocèse et muni d'un *celebret* en règle, peut-il être empêché de célébrer la messe par l'Ordinaire du lieu où il réside, s'il y vit d'ailleurs très régulièrement ?

[1] *Decreta auth. S. C. Ind.*, n. 267.
[2] *Canoniste*, 1899, p. 660.

R. — C'est à la S. C. des Evêques et Réguliers que nous allons demander la solution de ce cas.

En janvier 1722, elle écrivait :

Joseph Chellini a demandé la permission de célébrer la messe dans Rome. Comme il n'est pas frappé de suspense ni d'excommunication, ni irrégulier, comme il a célébré dans le diocèse d'Imola jusqu'au moment de son départ, on ne peut l'empêcher de dire la messe. Les délits exposés dans les papiers que Votre Eminence a transmis, papiers qu'on a tenus secrets, ne sont pas publics, en sorte qu'on ne peut regarder le recourant comme irrégulier pour infamie.

En conséquence, pour faire éviter à Votre Eminence l'inconvénient de donner elle-même des testimoniales dont le recourant pourrait se prévaloir pour le procès qu'il veut soutenir au sujet de la paroisse, la Sacrée Congrégation juge devoir, pour le moment, accorder elle-même audit prêtre le pouvoir de célébrer pour un laps de temps déterminé, supposé que Votre Eminence n'ait pas d'autre objection. On attend une prompte réponse, etc. [1]

La lettre suivante est encore plus explicite, exposant avec beaucoup de détail les limites dans lesquelles les évêques doivent exercer leur surveillance sur les prêtres étrangers qui demandent à dire la messe :

Les habitants de Vezzino et de Savelli ont demandé la révocation de l'édit que vous avez publié le 1er avril 1723, au sujet des prêtres étrangers. Après avoir examiné cette requête, ainsi que la relation que Votre Seigneurie a transmise en date du 14 août 1724, les Emes Cardinaux réfléchissant à la grande pénurie de prêtres qui se fait sentir dans ces deux pays, et à la grande incommodité que subiraient, à cause de l'éloignement, les prêtres étrangers, s'ils devaient se présenter à vous ou à votre vicaire général, ou s'ils devaient attendre la permission lors même que leur séjour devrait être fort court, réfléchissant aussi au préjudice spirituel que cela causerait à la population, les Emes Cardinaux, dis-je, ont été d'avis que vous devez adoucir l'édit en question, et autoriser les vicaires forains à examiner les papiers des prêtres étrangers séculiers ou réguliers, qui sont munis de testimoniales de leurs Ordinaires ou de leurs supérieurs ; et si les papiers ne sont pas suspects, en sorte qu'on sache certainement que ces prêtres ne sont pas frappés de censures, les vicaires forains puissent donner la permission de célébrer pendant dix jours, surtout si ce sont des prêtres du royaume. Si ces prêtres veulent faire un plus long séjour, ils devront s'adresser à Votre Seigneurie ou bien au vicaire général, soit en se présentant en personne, soit en envoyant leurs testimoniales. Il faut aussi donner aux vicaires forains des pouvoirs plus étendus, relativement aux prêtres du diocèse et à ceux que les vicaires forains connaissent parfaitement et à l'égard desquels on ne peut conserver de doute.

Les peines de l'édit doivent être adoucies, surtout l'excommunication *ipso facto incurrenda ;* il faut des peines moins rigoureuses, à votre gré. Cependant, la Sacrée Congrégation n'entend pas comprendre dans l'adoucissement les prêtres d'au delà des monts ; elle veut au contraire que leurs testimoniales soient visées par Votre Seigneurie ou par le vicaire général conformément à votre édit.

Rome, août 1725 [2].

[1] *Analecta*, décembre 1880, col. 1117.
[2] *Ibid.*, col. 1118.

# CONGRÉGATIONS ROMAINES

## S. Congrégation des Rites

### I

12 juillet 1901.

COLIMEN. [1]

I. *Il n'est pas permis au sacristain ou à un acolyte de tirer un voile au moyen d'un cordon pour couvrir ou découvrir le Saint-Sacrement placé sur le tabernacle.* — II. *Il n'est pas permis d'exposer le Saint-Sacrement avant la messe solennelle, de le voiler jusqu'au moment où le prêtre dit* Aufer a nobis, *et d'enlever le voile de la manière susdite pour faire l'encensement.* — III. *A la messe solennelle, le diacre doit placer le livre des évangiles au milieu de l'autel.* — IV. *Après la communion du précieux Sang, il faut prendre de suite les ablutions, lors même qu'il resterait quelques gouttes de sang dans le calice.*— V. *Après l'épître, le sous-diacre doit, pour recevoir la bénédiction du célébrant, se mettre à genoux devant lui, sur le marchepied du côté de l'épître, de manière à avoir l'autel à sa droite.* — VI. *Même quand le Saint-Sacrement est exposé, le célébrant et les ministres suivent le chemin le plus court pour aller s'asseoir.* — VII. *Après la Constitution Apostolique de 1898* Ubi primum, *il n'est pas permis, à moins d'un indult, de chanter chaque samedi la messe* Salve, radix, *dans les églises où est instituée la confrérie du Rosaire.* — VIII. *A moins de nécessité, il n'est pas permis de se servir d'un instrument pour faire les onctions aux infirmes ou aux enfants dans le baptême.* — IX. *L'évêque peut autoriser le chant des vêpres à la première ou à la seconde heure de la nuit.* — X. *Le maître-autel ne doit pas être choisi pour le sépulcre du Jeudi Saint, et l'on ne peut y placer les vases sacrés, calices, ostensoirs, etc., en guise de décors.* — XI. *A l'élévation, le thuriféraire ne peut encenser du côté de l'évangile.* — XII. *Plusieurs messes chantées du même saint ou du même mystère sont permises où il n'y a pas d'office de chœur.*

Rmus D. Josephus Amator Velasco, Diœceseos Colimen. Vicarius Gubernator, Sacrorum Rituum Congregationi sequentia dubia enodenda humillime proposuit, nimirum :

I. Variis in Ecclesiis Diœceseos Colimen. jam inde ab immemorabili tempore mos viget, juxta quem in expositione SS. Eucharistiæ Sacramenti velum extensum in tabernaculo expositionis plicatur, et ipsum in repositione explicatur, media cordulæ cujusdam distensione in expositione, aut relaxatione in repositione; quæ omnia a sacrista vel acolytho peraguntur. Quæritur : An continuari possit hæc praxis?

II. Item, moris est, ante Missam solemnem, post cereos accensos, in throno expositionis ostensorium cum SSmo Sacramento collocare, super quod velum explicatur ad cooperiendum, donec, vel incepta Missa et *Aufer a nobis* dicto, Sacerdos thurificat : in cujus thurificationis actu, prævia ejusdem veli plicatione, ut dictum est, expositio absque ullo cantu fit. Hujusmodi usus probandusne est?

III. Rubrica dicit... : *Delato etiam per Diaconum libro Evangeliorum ad altare,* hæc verba *ad altare* interpretandane sunt : *in medio altaris?*

IV. Post sacrosancti sumptionem Sanguinis et ante ablutionem, quædam consecrati vini particulæ in calice manent. Quæritur : An in casu ablutio sumenda sit, vel iterum admovendus sit calix ori celebrantis, ut eæ reliquiæ Sanguinis singillatim sumantur?

V. Ubinam genuflectere debet Subdiaconus, ut celebrans eum benedicat post cantatam Epistolam, an inter aram et Celebrantem in suppedaneo, an potius inter parietem et ipsum Celebrantem in plano?

VI. Cum Rubricæ dicant, quod Celebrans et Ministri in Missa solemni pergere debent ad sedendum per breviorem, an permitti possit in Missa cum Sanctissimo Sacramento exposito per longiorem recedere in eundo ad sedilia?

VII. Quadam in Ecclesia hujusce Diœceseos, ubi sodalitas SS. Rosarii canonice est erecta, per sabbata singula, uno dempto, scilicet sabbato majoris Hebdomadæ Missa *Salve, radix sancta,* canitur. Quæritur : An locum habere possit hæc Missa in omnibus sabbatis, post Constitutionem Apostolicam *Ubi primum* sexto nonas Octobris anno 1898 editam?

VIII. Servarine licebit consuetudo instrumento quodam utendi ad ungendos infirmos, similiter et pueros baptizatos, quamvis periculum contagionis non adsit?

IX. Licetne canere Vesperas secunda vel prima hora noctis, atque in illis Sanctissimum exponere, ea de causa scilicet, quia Ordinarius permittit expositionem in Vesperis?

X. An tolerari possit feria v in Cœna Domini altare majus Ecclesiæ Sepulcri altare esse, necnon in ipso altari Sepulcri ostensoria, calices et ciboria ornati causa, exponere?

XI. Quum Diaconus a cornu Epistolæ Sacerdoti assistat ad elevationem, permittine potest acolytho Sanctissimum a parte Evangelii thurificare?

XII. Quando Ecclesia Cathedralis Officium chorale non persolvit, quia Capitulo caret, plures Missæ eadem die, et de eodem officio cantarine possunt?

Et Sacra eadem Congregatio, ad relationem subscripti Secretarii, exquisito voto Commissionis Liturgicæ, omnibus accurate perpensis, ita rescribendum censuit :

Ad I et II. *Negative.*

Ad III. *Affirmative* seu *in medio altaris.*

Ad IV. Servetur Rubrica Missalis.

Ad V. *Affirmative* ad primam partem. *Negative* ad secundam.

Ad VI. Serventur Rubricæ.

Ad VII. *Negative,* nisi constet de Indulto.

Ad VIII. Servetur Rituale Romanum, et dentur Decreta *num. 3051, Portus Aloisii,* 9 Maii 1857, ad II; *et num. 3276, Toletana,* 31 Augusti 1872, ad I, III et IV.

Ad IX. Pro prudenti Ordinarii placito.

Ad X et XI. *Negative.*

Ad XII. *Affirmative,* juxta Decretum num. 3921 diei 30 junii 1896.

Atque ita rescripsit, diei 12 julii 1901.

D. Card. FERRATA, *Præf.*

D. PANICI, *Arch. Laodicen., Secretarius.*

### II

11 août 1901.

ROMANA

*La fête de l'office de saint Barnabé, apôtre, à cause de sa dignité, l'emporte sur les autres saints pour l'occurrence, la concurrence et la translation.*

In Ordine divini Officii recitandi Sacrique peragendi pro anno 1901, ad usum Rmi Capituli et Cleri Patriar-

[1] Colima, Mexique.

chalis Basilicæ Vaticanæ, ad diem 11 Junii, festum S. Barnabæ Apostoli dupl. maj. habet integras Vesperas, in concurrentia cum Festo S. Leonis III Pont. Conf. ejusdem ritus et æque primario. Quum vero circa has Vesperas ita dispositas aliqua exorta fuerit dubitatio, quidam calendaristæ a Sacrorum Rituum Congregatione opportunam declarationem super dignitate S. Barnabæ Ap. in Sacra Liturgia humillime expostularunt.

Et Sacra eadem Congregatio, porrectis precibus annuens, circa hujusmodi quæstionem, præhabito voto Commissionis Liturgicæ, exquisivit etiam specialiter suffragia duorum ex suis Consultoribus, quæ omnia scripto exarata præloque impressa, una cum informatione, subjecta fuerunt judicio Emorum Patrum. Itaque infrascriptus Cardinalis, ipsimet Sacræ Congregationi Præfectus, et Relator, in Ordinariis Conciliis die 30 mensis Julii nuper elapsi ad Vaticanum habitis, sequens dubium discutiendum proposuit, nimirum : — An Festum et Officium S. Barnabæ Ap. in occurrentia et concurrentia cum Festis et Officiis aliorum Sanctorum, necnon in repositione, cæteris paribus, sit præferendum ?

Porro Emi et Rmi Patres Sacris tuendis Ritibus præpositi, omnibus hinc inde accurate perpensis, ac præsertim iis quæ in Sacra Scriptura atque in Libris Liturgicis Ecclesiæ Orientalis et Occidentalis de S. Barnaba perleguntur, rescribendum censuit :

*Affirmative*, ratione dignitatis apostolicæ.

Quam resolutionem, Sanctissimo Domino Nostro Leoni Papæ XIII per ipsum infrascriptum Cardinalem relatam, Sanctitas Sua ratam habuit et probavit, die 11 Augusti 1901.

D. Card. FERRATA, *Præf.*
D. PANICI, *Archiep. Laodicen.*, *Secret.*

III

20 août 1901.

VICENTINA [1]

I. *On peut garder une coutume en vertu de laquelle un prêtre, revêtu du surplis et de l'étole, bénit le peuple depuis l'autel.* — II. *Quand il y a une messe, même non chantée, après les Matines des morts, l'absoute se fait après la messe.* — III. *Après l'enterrement, on récite le* De profundis *pendant le retour à la sacristie.* — IV. *On peut garder la coutume d'employer l'encens aux funérailles faites le soir.* — V. *Le Vendredi Saint, c'est au célébrant à découvrir la relique de la Vraie Croix et le crucifix.* — VI. *Après la messe des Présanctifiés, il faut enlever les ornements de la chapelle du sépulcre.* — VII. *Après les Litanies de la sainte Vierge récitées devant le Saint-Sacrement, exposé ou non, et avant les oraisons, on ne dit pas* Dominus vobiscum. — *Il en est de même pour les Litanies des saints, d'après le Rituel romain.*

Hodiernus Magister Cæremoniarum diœcesis Vicentinæ, de consensu Rmi sui Episcopi, sequentium dubiorum solutionem a Sacra Rituum Cong. humillime postulavit, nimirum :

I. Potestne servari consuetudo, qua Sacerdos superpelliceo et stola indutus post Litanias et preces ad altare recitatas, ascendit super gradus altaris et benedicit populum, signum crucis super illum formans, his verbis : « Benedictio Dei omnipotentis, etc., » uti fit post communionem datam fidelibus extra Missam ?

II. Absolutiones ad tumulum suntne faciendæ immediate post Matutinum, si Missa de Requie, ritu permittente, sit potius lecta quam cum cantu ?

III. Psalmus *De profundis* cum versiculis et Oratione post absolutionem ad tumulum recitandus debetne persolvi in Sacristia an in Choro ante altare majus ?

IV. Plerumque in civitate efferuntur cadavera sub vesperas. In Ecclesia preces exequiales persolvuntur super iisdem antequam terræ tradantur. Estne adhibendum thus circa feretrum, uti fieri solet quando exequiæ post Missam peraguntur ?

V. Feria sexta in Parasceve, post orationes, debetne per celebrantem discooperiri Lignum seu reliquia S. Crucis, vel imago Crucifixi ?

VI. Utrum post Missam Præsanctificatorum removenda sint ornamenta Altaris in quo SS. Sacramentum feria quinta præcedente fuit reconditum ?

VII. Consuetudo hic viget dicendi *Dominus vobiscum*, ante orationes quibus Litaniæ B. M. V. vel hymni in Sanctorum honorem concluduntur, coram SS. Sacramento publice exposito. Cum non immediate, sed post cantum *Tantum ergo*, et orationem *Deus, qui nobis*, detur benedictio cum eodem, potestne talis consuetudo servari ?

Et Sacra eadem Congregatio, referente subscripto Secretario, exquisito voto Commissionis Liturgicæ, ita respondendum censuit :

Ad I. Attenta consuetudine, *Affirmative* juxta decretum n. 2745, *Veronen.*, 27 augusti 1836, ad 4.

Ad II. In casu fiant post Missam de Requie sive lectam sive cantatam.

Ad III. Servetur Rituale Romanum.

Ad IV. Si adsit consuetudo, servari potest.

Ad V. Alterutrum fieri posse et debere.

Ad VI. *Affirmative.*

Ad VII. Stetur decretis, præsertim n. 1265, *Granaten.*, 16 junii 1663, ad 7 ; n. 1548, *Salernitana*, 28 septembris 1675 ; et n. 3751, *Bobien.*, 20 novembris 1891.

Atque ita rescripsit, die 20 augusti 1901.

D. Card. FERRATA, *Præfectus.*
D. PANICI, *Archiep. Laodicen.*, *Secretarius.*

IV

20 août 1901.

UTINEN. [1]

I. *Pour l'anniversaire des évêques défunts, on dit la première messe pour les défunts, avec l'oraison propre, qui est unique. — On fait de même à l'anniversaire des évêques et des chanoines. — A l'anniversaire des chanoines, on dit la messe de l'anniversaire, ou* ad libitum, *mais avec l'oraison propre, qui est unique.* — II. *Quand le jour octave d'une fête de la sainte Vierge est en occurrence avec une fête mobile double majeure de la même, on fait l'office du jour octave et on transfère la fête mobile.*

Reverendissimus Dominus Philippus Mander, Canonicus Cathedralis Utinen., de consensu sui Rmi Archiepiscopi, sequentia dubia S. Rituum Congregationi pro opportuna solutione humillime exposuit, nimirum :

I. In anniversario Episcoporum et Canonicorum quotannis in Cathedralibus ex præscripto Cæremon. Episcoporum, Lib. 2, Cap. 37, infra octavam defunctorum celebrando, quænam Missa ex diversis pro defunctis in Missali notatis usurpanda est, et quot Orationes in eadem dicendæ sunt ?

II. An occurrente die octava alicujus Festi B. M. V.

[1] Vicence.

[1] Udine, Vénétie.